

Synode de Rouen

25 octobre 2009 - 24 mai 2010

Fondements et Perspectives

Commission théologique du synode



Introduction - Le synode diocésain : « Faire route ensemble »	3
<hr/>	
• Nature et finalité du synode diocésain	4
• Les synodes en France depuis le Concile Vatican II	6
• Le synode diocésain de Rouen (1968-1969)	8
Le diocèse de Rouen	11
<hr/>	
• Profil géostratégique et structurations des territoires	11
• Diagnostic socio-économique	14
Complément : les mentalités en Haute-Normandie	22
Paroisses et communautés chrétiennes	30
<hr/>	
• Eclaircissements terminologiques	30
• La paroisse, « communion de communautés »	33
• Nature et fonctionnement de la communauté chrétienne	35
Autres modèles d'organisation de la communauté chrétienne	41
<hr/>	
• Exemple de l'Église Réformée de France	41
• Expériences pastorales vécues dans d'autres diocèses, d'autres traditions chrétiennes et en d'autres temps	43
Eucharistie – Assemblée – Dimanche	55
<hr/>	
• Introduction	55
• Revenir au mystère pascal pour mieux habiter le dimanche	56
• Redéployer la liturgie	59
• Conclusion	63
Pour conclure	65
<hr/>	
Notes	66
<hr/>	

INTRODUCTION

LE SYNODE DIOCÉSAIN : « FAIRE ROUTE ENSEMBLE »

Rappelons tout d'abord brièvement ce que l'Église diocésaine, rassemblée autour de son évêque, est invitée à vivre dans un synode : en recherchant, autant que possible, l'unanimité, elle participe, dans un libre débat, à l'élaboration d'une proposition présentée à l'évêque, qui peut lui donner force de loi pour le diocèse.

En grec, « *sun* » signifie « avec » et « *odos* » signifie « route, chemin ». Le mot « synode » contient donc l'idée de « cheminer avec », de « faire route ensemble ». Le grec classique utilise déjà le nom commun « *sunodos* », au sens de « réunion, assemblée », ainsi que le verbe « *sunodeuô* », au sens de « faire route avec ». Dans le Nouveau Testament, on rencontre « *sunodeuô* » en Ac 9,7 : Saul est sur le chemin de Damas, et le récit évoque « ceux qui faisaient route avec lui ». L'idée de « faire route ensemble », contenue dans le mot « synode », évoque facilement pour nous l'expérience du Peuple de Dieu en marche, ou celle des disciples faisant route à la suite de Jésus-Christ

L'expérience du synode diocésain remonte en France au VI^e siècle. Sous l'empire carolingien, des synodes sont souvent réunis, à la suite des conciles, afin d'en publier les décisions. L'évêque réunit ses prêtres pour traiter de questions doctrinales, liturgiques et morales. La pratique synodale se développe à la fin XI^e siècle avec la réforme grégorienne. Les conciles de Latran IV (1215) et de Trente (1545-1563) décident que le synode diocésain se tiendra normalement chaque année. La fin du XVIII^e siècle inaugure un temps de crise. Le *Code de droit canonique* de 1917 marque un retour à la régularité, en prescrivant la tenue du synode diocésain tous les dix ans (cans 356-362). Avant le concile Vatican II, il existait donc, depuis longtemps, des synodes diocésains. Mais seul le clergé y prenait part.

Le concile Vatican II (1962-1965) donne aux synodes une impulsion nouvelle. Si les textes conciliaires eux-mêmes ne disent rien d'explicite au sujet des synodes, l'ecclésiologie qui les sous-tend inspire la définition du synode contenue dans le nouveau *Code de droit canonique* paru en 1983, qui met en forme juridique les décisions conciliaires. La participation au synode diocésain est désormais largement ouverte aux laïcs. Le synode diocésain veut faire participer le Peuple de Dieu tout entier, qui peut désormais trouver une nouvelle place dans la vie de l'Église.

1.- NATURE ET FINALITÉ DU SYNODE DIOCÉSAIN

Le *Code de droit canonique* de 1983 traite du synode diocésain aux canons 460-468. Le canon 460 donne la définition suivante : « Le synode diocésain est la réunion des délégués des prêtres et des autres fidèles de l'Église particulière qui apportent leur concours à l'évêque diocésain pour le bien de la communauté chrétienne tout entière ». Il importe de préciser clairement le rôle de l'assemblée des délégués, ainsi que le rôle de l'évêque.

A.- Une assemblée de fidèles du Christ

Il est bien question ici du synode « diocésain », c'est-à-dire du synode célébré dans l'Église diocésaine, communion de croyants rassemblés autour de l'évêque¹. Selon le canon 460, le synode est « la réunion des délégués des prêtres et des autres fidèles de l'Église particulière ». L'assemblée synodale comprend donc normalement des membres qui représentent² les différentes vocations, les différentes formes d'apostolat, les différents secteurs géographiques, etc.

Remarquons que les prêtres sont désignés, de même que les « autres fidèles » (parmi ceux-ci, les laïcs) comme des « fidèles du Christ » (*christifideles* en latin). On peut citer en parallèle *Presbyterorum ordinis* n° 9 : « Avec tous les chrétiens, les prêtres sont des disciples du Seigneur ; au milieu de tous les baptisés, les prêtres sont des frères parmi leurs frères, membres de l'unique corps du Christ dont la construction a été confiée à tous ». Même si, en tant que ministres ordonnés, ils exercent un rôle particulier : ils sont les « coopérateurs de l'ordre épiscopal » (*Lumen gentium* n° 28 ; *Presbyterorum ordinis* n° 2 et 7). On retrouve donc ici une ecclésiologie conciliaire qui remet en valeur le baptême : tous les baptisés, membres du Peuple de Dieu, participent à la dignité sacerdotale, prophétique et royale du Christ (cf. *Lumen gentium* n° 10 et 11 par exemple). C'est d'abord cela qui définit la qualité d'acteurs du synode. Le *Code de droit canonique* énonce d'ailleurs l'égalité de dignité de tous les fidèles du Christ, et leur coopération à l'édification de l'Église. Le canon 463 donne la liste des membres qui doivent être convoqués au synode diocésain. Les fidèles laïcs sont mentionnés au canon 463, § 1, 5°, et § 2, qui ouvre de larges possibilités.

B.- Une assemblée en débat

La finalité du synode diocésain est « d'apporter son concours à l'évêque diocésain », pasteur de la communauté ecclésiale, dans l'exercice de la fonction pastorale qui lui est propre ; et cela, « pour le bien de la communauté chrétienne tout entière ».

Le canon 465 dit clairement que « toutes les questions proposées seront soumises à la libre discussion des membres dans les sessions du synode ». Les modalités d'élaboration des textes, la régulation des débats, le déroulement des votes, ne sont pas précisés.

Concrètement, les délégués au synode sont appelés à donner leur avis sur les questions proposées par l'évêque (de lui-même ou après diverses consultations). C'est donc finalement l'évêque qui détermine l'ordre du jour ; mais il n'inscrit pas forcément de lui-même, de manière exclusive, les questions qu'il lui semble opportun de choisir ; d'autres personnes ou instances (conseil presbytéral, conseil pastoral, etc. ; et, en droit, tout baptisé) peuvent aussi suggérer à l'évêque de proposer une question à discuter au synode.

L'assemblée synodale est appelée à donner son avis sur les propositions de décisions (élaborées au cours de ses travaux) qui seront soumises à l'évêque.

Il faut souligner l'importance du travail de l'assemblée synodale lors des sessions, et la nécessaire implication de chaque délégué dans ce travail commun (les canons 463 et 464 insistent sur l'obligation de participer). Chacun est effectivement invité à rechercher et à servir « le bien de la communauté chrétienne tout entière ». En somme, le droit qui parfois « verrouille », mais souvent ne dit rien, rend possible beaucoup d'initiatives.

C.- La décision de l'évêque

L'évêque, dans la succession apostolique, est le pasteur du diocèse (cf. *Lumen gentium*, n° 20 à 27). À ce titre, c'est lui seul qui décide de la convocation d'un synode, après avoir entendu le conseil presbytéral (canon 461, § 1). Il préside les sessions du synode. Enfin c'est lui qui signe personnellement les décrets (ou actes) synodaux.

Le vote de l'assemblée synodale est consultatif (canon 466). L'évêque est libre de suivre ou non l'avis formulé par l'assemblée. Lui seul, en fin de compte, décide. Il faut souligner ici très fortement la portée législative du synode, et la place particulière tenue par l'évêque : « dans le synode diocésain, l'évêque diocésain est l'unique législateur » (canon 466). Mais soulignons aussi que si l'évêque peut refuser de promulguer ce que le synode a voté, il ne peut pas promulguer autre chose que ce que le synode a voté.

L'évêque engage son autorité en signant les décrets. Il « autorise », c'est-à-dire qu'il reconnaît qu'une proposition synodale est de nature à favoriser la croissance (quantitative et qualitative) de l'Église, Peuple de Dieu, et il demande donc à tous les chrétiens de la mettre en œuvre, « pour le bien de l'Église diocésaine tout entière ».

D.- Synode ou démarche synodale ?

Le langage ecclésial courant semble établir une différence entre un « synode », événement de plus grande ampleur, et une « démarche synodale », de mise en œuvre et de portée plus limitées. La différence est à chercher plutôt entre l'événement diocésain qui a la forme canonique d'un synode, et l'événement diocésain qui n'a pas cette forme canonique. Certaines « démarches synodales » sont en droit des synodes : le nombre limité de dossiers, la durée moindre, etc., n'en changent pas la nature. Au

contraire, d'autres « démarches synodales » sont des événements d'ampleur diocésaine, mais sans la forme canonique spécifiquement synodale.

2.- LES SYNODES EN FRANCE DEPUIS LE CONCILE VATICAN II

A.- L'expérience des synodes

L'étude des synodes sur la durée montre une certaine évolution. Il faut bien sûr tenir compte du fait qu'un synode peut durer plusieurs années : de deux à six, le plus souvent trois ou quatre. Si l'on excepte quelques synodes dans l'immédiat après-Concile³, l'expérience commence lentement, avec l'ouverture du synode de Limoges en 1983. En 1988 commence la « grande période » des synodes diocésains : il s'en tient chaque année de douze à dix-huit, jusqu'en 1993. Puis le mouvement connaît une chute assez brusque : trois à cinq diocèses en synode, chaque année, à partir de 1994. Cette diminution s'explique en partie par l'apparition des « démarches synodales ». Elle s'explique aussi parce que de nombreux diocèses ayant célébré un synode peinent à trouver un rythme. Les diocèses qui ont célébré deux synodes ou plus (comme Corbeil et Poitiers), sont plutôt rares. Les trois quarts environ des 93 diocèses de France métropolitaine ont célébré un synode depuis 1983. Un diocèse ne peut rester indéfiniment à l'écart d'une institution dont la finalité est de servir la mission, et qui semble exprimer la constitution même de l'Église diocésaine. Une fois célébrés les premiers synodes « généralistes », traitant de nombreux dossiers, il s'agit de trouver un rythme adapté aux besoins et aux possibilités de chaque diocèse.

B.- Différents types de synodes

Il est difficile d'établir une typologie. Tous les synodes diocésains, compte tenu de la définition que nous avons rappelée, se ressemblent ; mais chacun adopte son propre style, travaille ses priorités. Les synodes d'avant 1994 ont souvent été des synodes « lourds » (par l'ampleur des travaux préparatoires et des assemblées) et « généralistes » (par la variété des sujets abordés). Les synodes plus récents sont aussi, en général, plus « légers » et portent sur des dossiers moins nombreux. Nous esquissons quelques traits communs avant de présenter deux exemples.

a) Quelques traits communs

Tous supposent la désignation d'une « équipe synodale » chargée de la coordination.

Beaucoup sont précédés par une enquête, effectuée au moyen d'un questionnaire diffusé dans le grand public. L'enquête permet souvent une forte expression de la population catholique (et pas seulement catholique).

Un document préparatoire est rédigé par une commission de « spécialistes », puis confié aux équipes locales qui, dans le diocèse, se mettent au travail. Un grand

nombre de personnes s'implique : environ 2%, parfois beaucoup plus (jusqu'à 8%) de la population diocésaine. Parmi les dossiers traités : réorganisation des communautés, présence de l'Église au monde, coresponsabilité laïcs et prêtres, solidarité, formation, pastorale sacramentelle, famille, jeunes, vie religieuse, communication, etc.

L'assemblée synodale est constituée de délégués de tout le diocèse, choisis à partir d'une loi électorale promulguée par l'évêque. Le conseil presbytéral et le conseil pastoral diocésain sont appelés à y siéger de droit. Il en résulte souvent une assemblée très nombreuse : les synodes d'avant 1994 comptent souvent plus de 300 membres.

Le nombre de sessions varie de une à cinq ; souvent trois ou quatre.

Un système d'amendements proposés à la base, centralisés par un secrétariat, puis débattus en assemblée, aboutit à la rédaction définitive, soumise au vote, puis, si la majorité est acquise, proposée à l'évêque en vue de la promulgation.

b) Un exemple de synode « lourd » : Bourges (1989-1990)

Un travail préparatoire est lancé à partir de 1986, puis un document pré-synodal est rédigé. Le synode de 1989-1990 (le précédent remontait à 1949) réunit 300 délégués, tient quatre sessions, traite neuf dossiers en assemblée synodale. Dans le diocèse, 950 ateliers, travaillant sur les différents dossiers, rédigent 10 000 amendements. Chaque représentant participe au travail commun en apportant des « constats », des « convictions », des « orientations » (ce qu'il semble urgent de promouvoir), enfin des « propositions » (projets de décrets synodaux qui seront proposés à la décision de l'évêque).

Les décrets ou *Actes synodaux* (une soixantaine de pages) sont promulgués le 25 novembre 1990. Entre autres chapitres : attention aux baptisés en lien occasionnel avec une communauté chrétienne, une Église qui s'organise pour la mission. Près de vingt ans après, tout n'a pas été mis en œuvre de manière égale et systématique, mais le document reste le témoin d'un travail commun et sert encore de référence.

c) Un exemple de synode « léger » : Blois (1998-2000)

Un travail préparatoire, à partir de 1994, permet à des chrétiens du diocèse d'apprendre à partager et à travailler ensemble. Une enquête préalable donne 9 000 réponses. L'assemblée synodale compte 190 membres, réunis cinq fois en session, entre novembre 1998 et janvier 2000. Les dossiers ouverts sont limités en nombre (sinon en contenu) : organisation territoriale des paroisses, sacrements de l'initiation, formation permanente des prêtres et des laïcs. En outre, quatre commissions sont créées selon les priorités dégagées par l'enquête : jeunes, familles, souffrants, déçus de l'Église. L'évêque promulgue 50 brefs décrets synodaux. Le synode de Blois a été court, réaliste dans son projet, dans les travaux effectués comme dans les orientations prises.

3.- LE SYNODE DIOCÉSAIN DE ROUEN (1968-1969)

Le diocèse de Rouen correspond, durant cette période, au département de la Seine-Maritime. Il compte alors plus d'un million d'habitants et connaît une forte croissance économique, autour des grands pôles urbains : Rouen et Le Havre. Afin de répondre aux mutations en cours, de nouveaux lieux de culte sont construits, tandis que le territoire pastoral est réorganisé en zones et en secteurs⁴.

A.- La préparation du synode (1966-1967)

Au début de l'année 1966, alors que le Concile Vatican II est achevé depuis quelques mois, le cardinal Martin, archevêque de Rouen⁵, souhaitant appliquer les décisions conciliaires, annonce la convocation d'un prochain synode diocésain⁶. En avril 1966, un *Plan de travail* et une *Méthode de travail* sont publiés, en vue d'orienter les travaux préparatoires. Les différents secteurs pastoraux du diocèse sont invités à étudier les textes conciliaires. Dans un premier temps, le clergé seul est sollicité⁷, mais l'archevêque projette d'impliquer bientôt également les laïcs.

À partir du mois d'octobre, les travaux préparatoires s'organisent autour d'une commission centrale (instance de coordination) et de six commissions pré-synodales : pastorale liturgique et sacramentelle, éducation de la foi, laïcat, clergé, organisation pastorale du diocèse, organisation administrative et financière. Pour chacune des six commissions, un responsable ou « animateur » est désigné ; les autres membres seront en partie désignés, en partie élus.

En vue de constituer les commissions pré-synodales, la commission centrale organise des élections dans le diocèse. La liste des membres, élus ou désignés, dans les différentes commissions, est publiée le 18 novembre 1966. Pour le moment ce sont tous des prêtres. Mais il est prévu que les commissions pourront appeler des religieuses et des laïcs, afin que toutes les composantes du Peuple de Dieu soient progressivement associées aux travaux préparatoires. Ainsi, dès le mois de décembre, la commission du laïcat accueille treize laïcs et deux religieuses.

La commission centrale prépare aussi la rédaction de « schémas » qui seront envoyés pour être discutés dans les secteurs et les zones pastorales, avant d'être mis en débat au synode. Celui-ci, en effet, doit aboutir à la promulgation de plusieurs « textes de référence pour la mise en œuvre d'une pastorale post-conciliaire ».

Pendant ce temps, le cardinal Martin et son coadjuteur Mgr Pailler s'efforcent de sensibiliser l'ensemble du diocèse à l'enjeu du synode. En avril 1967, ils adressent une Lettre aux chrétiens du diocèse⁸, afin de les informer et de les consulter⁹. La commission centrale poursuit son travail de coordination, tandis que les commissions pré-synodales rédigent leurs schémas¹⁰. La commission du laïcat, pour ne prendre qu'un exemple, propose un schéma très approfondi. Après avoir décrit l'évolution récente de la physionomie du diocèse, avec ses conséquences humaines, selon les différents milieux sociaux, ce texte rappelle la vocation propre des laïcs dans l'Église, selon les enseignements du Concile, puis il expose les moyens concrets de la mission, en insistant

sur l'importance, à côté des paroisses, de « l'apostolat collectif et organisé ».

B.- Les deux sessions du synode (1968-1969)

La première session, qui a lieu du 24 au 28 janvier 1968 à la maison diocésaine des Essarts, rassemble environ 150 participants, dont 90 prêtres, sous la présidence du cardinal Martin. Chaque demi-journée se déroule en trois temps : présentation des schémas, discussion par groupes, réunion générale pour les votes. L'assemblée n'accueille pas tous les schémas de la même manière. Le schéma présenté par la commission du laïcat provoque un très vif débat. Il est finalement rejeté. La commission doit donc reprendre la rédaction. La commission de l'organisation pastorale propose quant à elle de modeler les structures du diocèse sur les réalités humaines. L'assemblée approuve la proposition, se déclarant favorable à la mise en place des secteurs et des zones.

Les résultats de la première session du synode sont assez modestes. Du moins les schémas ont-ils été soumis à une lecture critique, et de nombreux amendements ont été proposés.

Entre les deux sessions, les commissions remanient leurs schémas. Deux nouvelles commissions sont créées : la commission des religieuses, et une commission mixte, chargée de rédiger un schéma préliminaire. Une nouvelle Lettre pastorale, signée du cardinal Martin et de Mgr Pailler, paraît le 26 avril 1968, sous le titre *Synode de Rouen et Année de la foi*¹¹. Elle est accompagnée d'un « plan de travail » qui invite les chrétiens du diocèse à donner leur avis sur les questions en débat, en vue de la deuxième session du synode. À partir de septembre 1968, plus de huit cents « Groupes de réflexion synodale » se constituent dans le diocèse. Une session « pré-synodale » est organisée les 14 et 15 septembre, où les commissions du clergé, du laïcat et de l'organisation pastorale se rencontrent pour un travail commun.

La seconde session du synode se tient à la maison diocésaine des Essarts, du 16 au 20 avril 1969. Dans un souci de plus grande représentativité, l'assemblée synodale est plus nombreuse : elle regroupe désormais 216 participants, dont une centaine de prêtres, sous la présidence de Mgr Pailler, qui vient de succéder au cardinal Martin. Le nouveau schéma présenté par la commission du laïcat¹² obtient cette fois-ci un vote favorable. De nombreuses autres décisions, résultant des votes de l'assemblée, trouvent bientôt leur forme canonique dans des ordonnances épiscopales.

C.- La mise en application du synode (1969-1971)

Le synode étant achevé avec la session d'avril 1969, Mgr Pailler sollicite à nouveau la commission centrale, qu'il reconduit provisoirement, en vue de donner suite aux décisions prises. Tout d'abord, il veille à mettre en place la nouvelle organisation pastorale du diocèse¹³. À partir de là, les conseils de secteurs, puis le conseil presbytéral et le conseil pastoral diocésain, pourront être constitués.

Les conseils de secteurs, rapidement créés, sont bientôt capables d'élire leurs représentants. Le 4 novembre 1969 paraît l'ordonnance de Mgr Pailler instituant le

conseil presbytéral. Celui-ci tient sa première session le 15 décembre 1969. Le conseil diocésain des religieuses, redéfini à l'occasion du synode, se réunit lui aussi à la même époque. Enfin Mgr Paillet est en mesure de convoquer le conseil pastoral diocésain pour sa première session, les 5 et 6 décembre 1970. L'ordonnance épiscopale qui l'institue ne sera promulguée que le 23 janvier 1971 ; le conseil regroupe, autour de l'archevêque, quatre-vingts personnes, dont les trois quarts sont des laïcs.

En définitive, le synode diocésain aura permis d'accomplir dans le diocèse de Rouen une œuvre importante de réforme institutionnelle. L'expérience du synode, dans lequel toutes les forces vives de l'Église locale se sont impliquées, a beaucoup contribué à développer une conscience diocésaine.

CONCLUSION : LES ENJEUX D'UN SYNODE

L'événement synodal ne se limite pas aux sessions. Il y a tout un travail de mise en route, de va-et-vient dans le diocèse, entre équipes locales de réflexion et assemblée synodale au niveau diocésain. C'est une expérience d'Église très riche, l'occasion pour beaucoup d'un approfondissement humain, théologique et spirituel. Le synode manifeste et réalise la communion ecclésiale. Une formule de Jean Rigal évoque ces deux aspects : « L'Église, peuple de Dieu, déploie, de manière concrète, ce qu'elle est en profondeur, à savoir un don de Dieu fait aux hommes en vue d'une mission à accomplir. Le peuple de Dieu existe, avec ses différences, ses tensions, ses limites, mais aussi son visage historique, ses initiatives et sa consistance. Dans un synode, non seulement il se montre comme corps social, mais il prend davantage conscience de ce qu'il est »¹⁴.

I. LE DIOCESE DE ROUEN

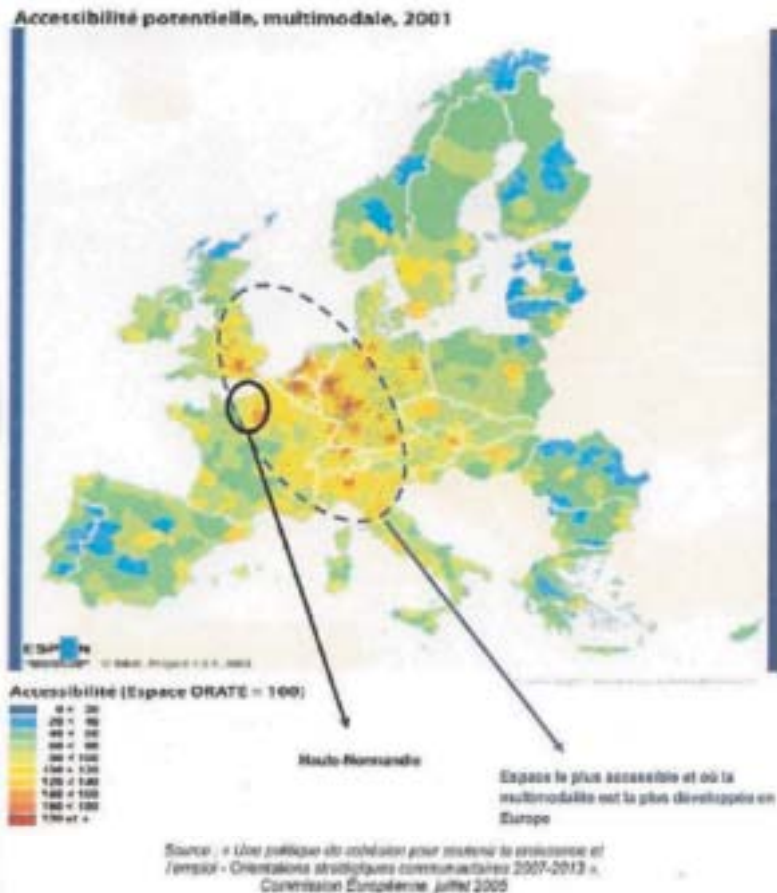
1.- PROFIL GÉOSTRATÉGIQUE ET STRUCTURATION DES TERRITOIRES

A.- Le territoire et les infrastructures : des atouts pour la Seine-Maritime

a) Une position géostratégique remarquable

La Seine-Maritime se situe dans une région privilégiée : elle bénéficie d'une ouverture sur la Manche et la Mer du Nord, les mers les plus fréquentées du monde, et d'une position au cœur du Nord-Ouest de l'Europe, proches des grands barycentres européens et des grandes concentrations d'affaires : Paris, Londres et Bruxelles.

La région Haute-Normandie a des échanges privilégiés avec l'Union Européenne et qui augmentent rapidement avec l'Asie : En 2006, la majorité des échanges extérieurs se fait avec l'Union Européenne (57% des exportations, 40% des importations), mais les pays asiatiques voient leur part augmenter (importations de 65%, exportations de 37% ; 10% du total des échanges de la région avec l'extérieur se font avec les pays asiatiques).



b) Des infrastructures de plus en plus performantes

Premier complexe portuaire français et 3^e complexe portuaire européen avec ses 5 ports, dont les deux grands ports internationaux du Havre et de Rouen. L'objectif affiché dans le contrat de plan entre l'État et la Région (2007/13) est de renforcer l'attractivité du port de Dieppe (gestion transférée à la Région depuis le 1^{er} Janvier 2007) et d'améliorer la compétitivité du complexe portuaire haut normand.

Le réseau routier et autoroutier haut normand tend à devenir cohérent à l'échelle nationale et européenne. Les infrastructures ferroviaires demandent encore des améliorations (les dessertes ferroviaires de voyageurs sont largement tournées vers Paris et ne structurent que partiellement le territoire haut-normand, par exemple).

Existence d'aéroports de mieux en mieux équipés, (mais le trafic reste faible et la concurrence persiste entre les diverses places fortes de la région).

c) Une approche multimodale des transports à poursuivre

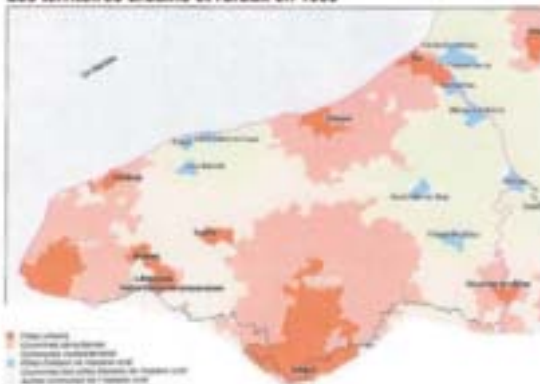
La Seine-Maritime se positionne sur le secteur de la logistique européenne, avec une filière logistique (Logistique Seine Normandie) et le pôle de compétitivité associé (Nov@log), ainsi que le projet Port 2000, qui favorise les transferts entre les navires et les autres modes de transport (trains, camions, caboteurs, barges fluviales). Grâce à son maillage portuaire, fluvial, ferroviaire, routier, ses plates-formes multimodales et ses centres de stockage, la Seine-Maritime dispose d'atouts dans ce domaine ; même si la quasi-absence de liaison fluviale est-ouest à l'échelle française constitue une limite, et que l'on peut regretter l'absence d'autoroute de la mer.

Il existe par ailleurs un fort potentiel de développement dans le transport fluvial (Port 2000 et terminal de Grand Couronne...).

B.- Une armature urbaine solide et contrastée

Dans l'une des régions françaises les plus urbanisées, la Seine-Maritime est bien quadrillée par les villes. Il n'y a pas de zones réellement éloignées des pôles de services. Deux agglomérations principales sur l'axe de la Seine qui cumulent la moitié des habitants Rouen (Population de l'aire urbaine = 518 316) et Le Havre (296 773) ; deux agglomérations moyennes, Elbeuf (86 162) et Dieppe (81 419) ; et trois petites agglomérations, Eu (32 604), Fécamp (31 013) et Yvetot (18 420).

Les territoires urbains et ruraux en 1999



C.- Organisation des territoires

La Haute-Normandie est la 1^{ère} région française en matière d'Établissement Publics de Coopération Intercommunale (Communautés de communes, communautés d'agglomération, etc.). 99,9% de la population haut-normande est couverte par ces EPCI et près de 96% des communes appartiennent à un EPCI en Haute-Normandie contre 91% en moyenne en France.

Au sein de cette région, la Seine-Maritime est un département de mieux en mieux structuré. Il compte 3 communautés d'agglomération (Rouen, Le Havre et Dieppe) et 8 pays (Le Havre Pointe de Caux-Estuaire, Caux-Vallée de Seine, Entre Seine et Bray, Pays de Bray, Pays Bresle-Yères, Pays dieppois-Terroir de Caux, Plateau de Caux Maritime, Hautes Falaises) et d'autres en projet.

On peut déplorer cependant, une certaine dispersion infra-départementale. La naissance des pays a parfois été difficile (Dieppe), de même les structures existantes fonctionnent plus ou moins bien. Les pratiques des Conseils de Développement, qui ont fonction de conseil auprès des pays et intercommunalités, sont très hétérogènes. La Seine-Maritime compte 4 CPAM, des micro-CAF, plusieurs chambres de commerces, etc. La presse hebdomadaire à diffusion de pays est un phénomène assez unique en France ! Ces fortes identités internes peuvent expliquer le faible sentiment identitaire départemental ainsi que la concurrence entre les territoires au détriment de la complémentarité.

D.- Un environnement naturel riche mais menacé



La Seine-Maritime est dotée d'un milieu naturel riche. Elle appartient au niveau de la géologie au Bassin parisien avec un sous-sol sédimentaire formé de couches calcaires. Sa très grande richesse en eau lui permet de couvrir la totalité des besoins des habitants, et même au-delà (région parisienne). Sa diversité biologique importante est particulièrement remarquable sur 30% du territoire départemental (vallées, Pays de Bray, massifs forestiers et estuaire de la Seine).

Hélas, les sources de pollutions sont nombreuses. On y trouve, l'agriculture intensive et une forte activité industrielle (pétrochimie), de transport, d'incinération d'ordures... : la Seine-Maritime est l'un des territoires les plus émetteurs de dioxyde de soufre, de dioxyde d'azote et de polluants contribuant aux pluies acides. Ces pollutions entraînent de fortes atteintes à l'environnement : qualité de l'air médiocre malgré de récentes améliorations, dégradation des paysages et de la biodiversité, atteinte régulière de la qualité de l'eau (notamment par les « coulées boueuses » et par l'augmentation des teneurs en nitrates dans les eaux souterraines). La Seine détient un triste record, celui d'être le fleuve le plus pollué de France (pollution provenant également de l'Île-de-France).

Cependant, les acteurs locaux travaillent pour maîtriser progressivement les phénomènes de dégradation de l'environnement : réduction massive des rejets industriels dans le milieu naturel depuis plus de 20 ans, adoption de mesures de protection de l'environnement (réserves naturelles, arrêtés de biotope, Parc naturel régional des Boucles de la Seine normande, etc.), mesures de sûreté opérantes dans les établissements SEVESO et les établissements non SEVO présentant des risques significatifs, adoption par l'Etat de planifications environnementales tendant à réduire les pollutions et les nuisances, comme à sauvegarder les ressources naturelles (ex : schéma d'aménagement et de la gestion des eaux, plan régional d'élimination des déchets industries spéciaux, plan régional pour la qualité de l'air, etc.).

Notons pour finir que la diversité des paysages constitue un cadre de vie aux facettes multiples à préserver et offre un potentiel touristique important. Très attractifs, le littoral et les forêts, et plus généralement le patrimoine naturel, attirent plusieurs millions de visiteurs par an, même si le cadre de vie urbain parfois dévalorisé par des friches ou des constructions mal insérées et certaines zones industrielles et portuaires ternissent l'image du département.

2.- DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE

A.- Démographie : Un atout... mais pour combien de temps ?

Population totale du département : 1 239 179 habitants (1999)¹⁵.

Une forte densité : avec 198,1 hab./km², la Seine-Maritime est le département qui a la plus forte densité au sein de la région Haute-Normandie (Eure = 93,1 hab./km²). La Haute-Normandie joue un rôle de desserrement de l'Île-de-France.

Attention ! La croissance démographique est désormais faible. La natalité a pendant

longtemps été plus élevée que la moyenne Française. Elle est maintenant légèrement en dessous (en 1989 taux de fécondité en Seine-Maritime 1,82 contre 1,79 en France métropolitaine en 2004 taux de fécondité en Seine-Maritime 1,85 contre 1,89). Le solde migratoire est très déficitaire (-36 912 habitants entre 1990 et 1999). D'où une croissance démographique plus faible que la moyenne nationale (+0,24% entre 1999 et 2006 en Seine-Maritime contre +0,57 en France métropolitaine sur la même période).

Cependant aujourd'hui, c'est un département jeune... mais pour combien de temps ? En effet actuellement le département de la Seine-Maritime reste jeune : 29% de moins de 20 ans, contre 24,6% en France métropolitaine. 55% de moins de 40 ans contre 53% en France métropolitaine (chiffres 1999). La proportion de personnes âgées y est également moins élevée qu'ailleurs (19,7% de plus de 60 ans, contre 21,3% en France métropolitaine). Mais la Seine-Maritime risque de vivre un vieillissement accéléré dû à une faible attractivité (pour poursuivre des études ou chercher un emploi), en particulier envers les jeunes. « 4 000 personnes quittent chaque année la région, essentiellement pour des questions d'emploi » explique Damien Barthélemy (chef de division d'études « Population et politiques sociale » à l'Insee de Rouen), évoquant les départs des jeunes diplômés vers l'Île-de-France notamment.

Une analyse spatiale : l'espace rural se redynamise. On a observé entre 1999 et 2006 un phénomène de transfert de population des grandes villes vers les zones périurbaines. D. Barthélemy observe que, sur les 25 villes de plus de 10 000 habitants de la Haute-Normandie, 19 se dépeuplent. Le Havre entre 1999 et 2006 a vu partir 3,8% de ses 190 000 habitants mais aussi Fécamp (-7,3%), Canteleu (-8%), Maromme (-6,5%), Barentin (-5,3%), Dieppe (-3,3%) par exemple.

Globalement on observe que les communes de moins de 10 000 habitants ont enregistré entre 1999 et 2006 une croissance de leur population de 0,6%. Mais ce sont les communes de moins de 4 000 habitants qui attirent le plus.

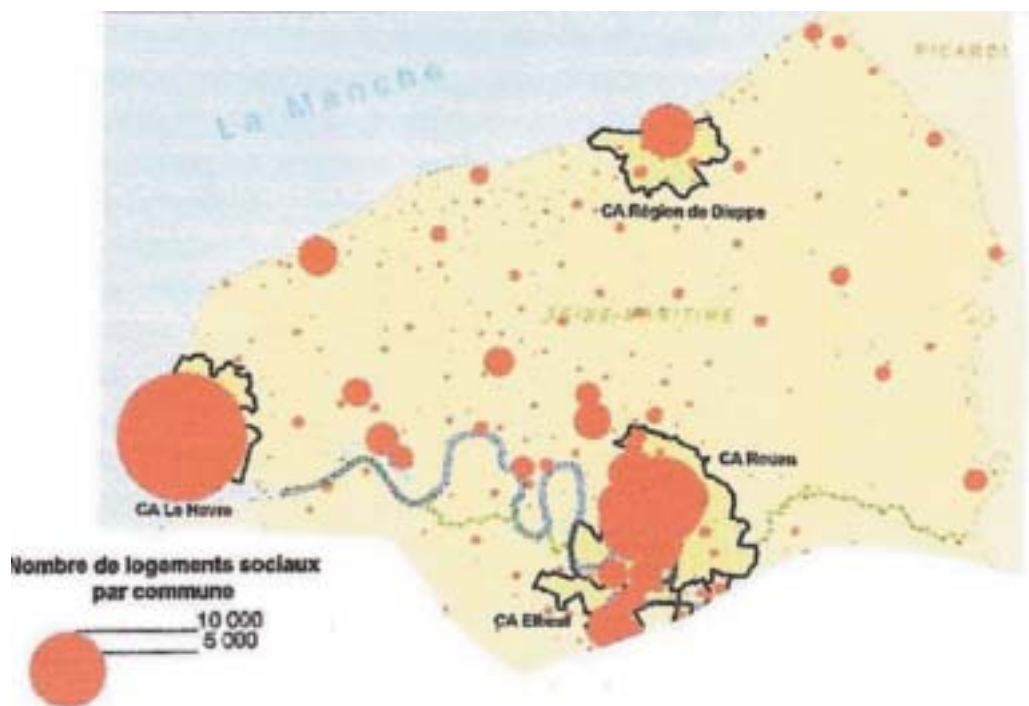
B.- Une partie de la population toujours touchée par le chômage et la pauvreté



La Seine-Maritime appartient à la région Haute-Normandie, 5^e région de France métropolitaine la plus touchée par le chômage, avec 9,6% en septembre 2008 contre 8,8% au niveau national. La Seine-Maritime est plus touchée que l'Eure (9,9% en Seine-Maritime contre 8,9% dans l'Eure). Les zones d'emploi les plus touchées sont celles de la façade maritime. Le chômage est de surcroît marqué par le nombre important de jeunes chômeurs de moins de 25 ans (23,4% au 31 Décembre 2006).

La région n'échappe pas à la pauvreté. Les ménages surendettés sont plus nombreux qu'ailleurs, avec 4,5% des dossiers déposés au niveau national, alors que la population haut-normande représente 2,85% de la population française. Le nombre d'allocataires du RMI augmente.

Une densité élevée de logements sociaux. La Haute-Normandie est la 3^e région de France, en nombre de logements sociaux pour 1 000 habitants, alors qu'elle ne compte que 4% du parc français. La Seine-Maritime rassemble 70% de la population et représente 77% du parc social régional (1/4 des habitations y sont des logements sociaux).



C.- Dans une région qui subit une grave crise de la santé

La Seine-Maritime se trouve dans une région qui connaît un véritable retard en matière de santé. Les indicateurs du domaine sanitaire sont mauvais : la mortalité prématurée (avant 65 ans) est supérieure de 14% à celle enregistrée au niveau national entre 2001 et 2003. Il y a par ailleurs de graves difficultés en matière de démographie médicale et d'offre de soins, inférieure à la moyenne nationale :

100 médecins généralistes pour 100 000 hab. en Haute-Normandie en 2006 contre 112 en France Métropolitaine.

61 médecins spécialistes pour 100 000 hab. contre 88 en France Métropolitaine.

37 chirurgiens dentistes pour 100 000 hab. contre 62 en France Métropolitaine.

76 Infirmiers DE pour 100 000 hab. contre 107 en France Métropolitaine.

49 Masseurs kiné pour 100 000 hab. contre 80 en France Métropolitaine.

Au déficit régional s'ajoute des disparités infrarégionales : les écarts entre les territoires ne cessent d'augmenter : au cours des dix dernières années, les territoires bien pourvus (Rouen, Le Havre) ont vu leur densité médicale augmenter, tandis que les zones défavorisées voient leur situation se détériorer. Cependant, on note une amélioration progressive des équipements hospitaliers.

D.- Un niveau de formation en progression

Le niveau global de formation de la population est plus faible que la moyenne française. La Haute-Normandie est la 16^e région sur 22 régions métropolitaines quant à la part des diplômés du supérieur. Le taux de poursuite des nouveaux bacheliers est de 70% contre 83% en moyenne nationale. Par ailleurs, la part des non diplômés, ou ayant uniquement le Certificat d'Études Primaire est également plus élevée.

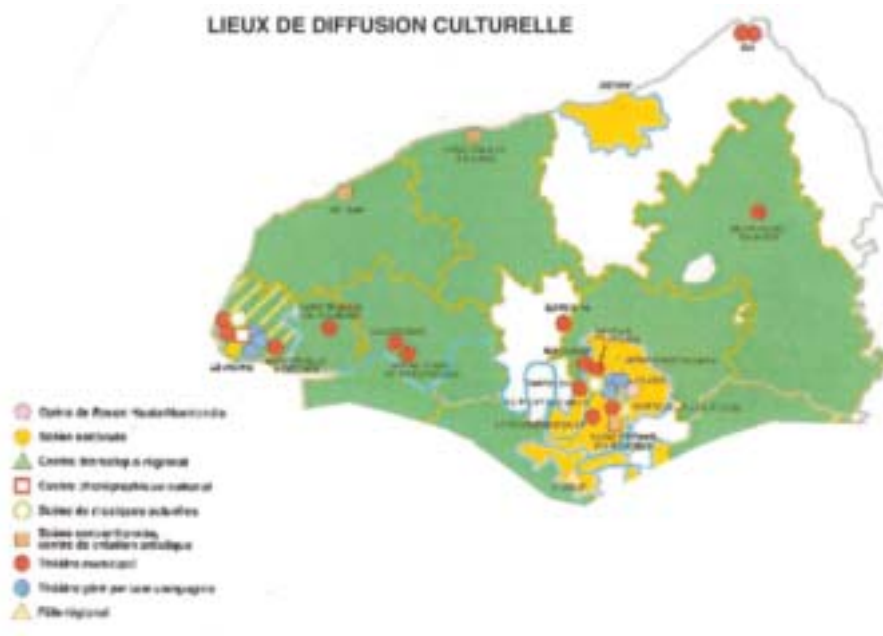
Mais, des progrès notables sont observés. Toutefois cela reste toujours insuffisant pour combler le retard par rapport à la moyenne nationale. Le taux de poursuite d'études supérieures s'est amélioré de 3,5 points depuis 2003, contre 1,1 point pour la moyenne française. Les résultats au bac s'améliorent également. Il y a bien un effet de rattrapage mais insuffisant pour dépasser les autres régions qui continuent de progresser.

La filière professionnelle, l'apprentissage, et les études supérieures courtes sont privilégiés. (62% des jeunes arrêtent leurs études avec un niveau inférieur à bac+2) ; le BTS est le diplôme le plus délivré ; la voie professionnelle est plus représentée que dans les autres régions. La Haute-Normandie est très bien placée en matière d'apprentissage.

Si la Seine-Maritime compte un certain nombre d'établissement d'études supérieures de renom (ESIGELEC, Business School, etc.), les universités de Rouen et du Havre peinent à se distinguer au niveau national comme international.

E.- Les enjeux culturels, sportifs, de loisirs : vers un département actif et attractif

La Seine-Maritime comporte des équipements et des manifestations culturelles nombreux : musées, festivals, salles de concert et de spectacle, opéra, monuments historiques, etc. De même, le patrimoine culturel et historique, est diversifié et riche ! On observe d'année en année une augmentation de la pratique d'activités artistiques de la part des Seinomarins. Un « plus » qui constitue un facteur important de diversification des modes d'accès à l'art et à la culture.



Par ailleurs, les associations jouent un rôle majeur dans les secteurs de la culture, du sport et des loisirs.

L'activité culturelle présente néanmoins des difficultés, notamment en matière de diffusion :

- fragilité économique et rayonnement insuffisant du théâtre, de la musique et du livre ;
- dégradation du patrimoine bâti et difficultés de restauration ;
- action dispersée à l'échelle des communes et manque de cohérence départementale et régionale.

Dans le domaine sportif, le département, et plus largement la région, présente un net déficit de pratiques et une forte carence en matière d'équipements structurants pouvant accueillir des compétitions nationales et internationales (le futur Palais des sports de Rouen devrait y remédier...). Si la cartographie des installations sportives révèle un assez bon niveau général, des faiblesses demeurent dans certaines zones très rurales du nord-est pour notre département.

F.- Une économie puissante et performante

Des industries de 1^{er} plan au niveau international, des filières porteuses d'avenir et pourvoyeuses d'emplois, deux ports autonomes, un goût prononcé pour les nouvelles technologies, le tourisme, le commerce et l'artisanat... La Seine-Maritime bénéficie d'une économie puissante et performante.

Quelques chiffres :

- 1^{er} rang français pour le raffinage du pétrole, les huiles et additifs, la fabrication d'engrais, la culture du lin.
- 2^e rang français pour le trafic portuaire.
- 1^{er} rang mondial pour le flaconnage de luxe.

Au sein d'une région qui se situe au 7^e rang des régions françaises pour le PIB par habitant, ainsi qu'au 5^e rang pour le PIB par emploi régional. Ce qui démontre une forte productivité du travail.

a) L'Industrie est dominante

En Seine-Maritime, l'industrie est une tradition ancienne, née autour du textile puis déclinée au sein des complexes pétrochimiques et des aménagements de pointe dans les domaines de l'énergie, du transport, etc. La plupart des grands secteurs industriels sont aujourd'hui présents dans le département. Prédominant la chimie, les équipements mécaniques et surtout la construction automobile, véritable fer de lance de l'économie départementale assurant plus de 15% des exportations et 30% de la production des voitures sur le sol français. Le système productif est caractérisé par de très grands établissements. Une dizaine d'entre eux compte plus d'un millier de salariés et une trentaine plus de 500. Au hit parade des plus gros employeurs du secteur, les usines Renault de Sandouville et Cléon affichent chacune un effectif de plus de 6 000 salariés, suivies par la raffinerie Total de Gonfreville-l'Orcher, les verreries du Courval dans le Pays de Bray et Saint-Gobain Desjonquères au Tréport. Un cinquième (soit plus de 100 000) des emplois salariés en Seine-Maritime sont industriels :

- 36% dans la production de biens intermédiaires (chimie, plastique, papier, métallurgie)
- 19% dans les biens d'équipement (aéronautique, mécanique, électronique)
- 15% dans l'industrie automobile
- 11% dans l'industrie agro-alimentaire
- 10% dans l'énergie (Centrales nucléaires de Paluel et Penly, centrale thermique du Havre)
- 09% dans les biens de consommation.

Les principales zones industrielles sont situées en vallée de Seine, dans les agglomérations de Rouen-Elbeuf et du Havre ainsi qu'à Port-Jérôme (Lillebonne, Notre-Dame de Gravenchon) qui constitue un des principaux sites pétrochimiques européens. A noter également la spécialité, verrière de la vallée de la Bresle, le pôle mécanique de préci-

sion de Saint-Nicolas d'Aliermont et la densité d'équipementiers automobiles autour de l'usine Renault de Sandouville.

b) Des filières de pointe se développent

Historiquement structurée autour de grands groupes, l'économie régionale connaît néanmoins une importante mutation. Alors que l'emploi industriel tend à la baisse, le tissu des PME se développe, caractérisé par des filières adaptées aux atouts locaux et porté par des pôles de recherche. Parmi elles, la chimie fine/biologie/santé avec des industries pharmaceutiques telles que Sanofi et Aventis, ou encore la logistique et le transport.

En Seine-Maritime, ce dernier secteur occupe une place nettement plus importante qu'à l'échelle nationale. Le transport pèse en effet 9,3% des emplois alors que la moyenne du pays se situe à 6,1%. Premier port français pour le commerce extérieur et le nombre de conteneurs, le Havre et son opération « port 2000 » servent de moteur à cette filière en développement. De même que Rouen, numéro 1 européen pour l'exportation des céréales, et Dieppe, port fruitier et transmanche.

c) Les services et la sous-traitance sont les secteurs lourds d'emplois

La sous-traitance se distingue aussi par le nombre d'emplois qu'elle génère, en comparaison avec le profil moyen national. Service opérationnel aux entreprises, elle tire partie de la proximité de ses donneurs d'ordre. Malgré la force de l'industrie, les services constituent le poids lourd de l'emploi dans le département. Au premier plan : la santé et l'action sociale puis l'administration publique, l'éducation et le commerce de détail bénéficiant de la forte densité de la population. Le tourisme tient bon la barre avec près de 7 000 chambres d'hôtel, 886 gîtes d'accueil et 68 campings. Riche de 12 000 entreprises, l'artisanat génère pour sa part 36 500 emplois. Ses points forts : réparation, transport, bâtiment, alimentation...

d) Technologies innovantes

Solidement arrimée à ses pôles d'excellence, la Seine-Maritime est aussi branchée sur les nouvelles technologies de l'informatique et de la communication (TIC). Elle accueille le centre de ressources informatiques de Haute-Normandie (CRIHAN) sur le technopôle du Madrillet, au sud de Rouen. Au nord de l'agglomération, le parc d'activités technologiques de la Vatine regroupe les entreprises en pointe dans ce domaine.

Télécommunications, architecture des systèmes d'information, modélisation numérique, sécurité des réseaux, expérimentation du très haut débit, nouvelles applications : la formation spécialisée est assurée par de grandes écoles (INSA, ESIGELEC) et des laboratoires de recherche. Tandis que celle des néophytes vivant en zone rurale vivant en zone rurale emprunte le bus internet circulant à l'initiative du Département...

G.- Un secteur agricole en mutation

Les activités liées à l'agriculture représentent environ 5% de l'emploi régional et du PIB en 2003 (17 850 emplois pour la production agricole et 15 400 emplois sa-

lariés pour les industries agroalimentaires) À ces emplois directs, il convient d'ajouter les emplois induits en amont (dans le bâtiment, le machinisme...), qui permettent de maintenir des entreprises et des artisans ruraux.

Inévitablement, l'agriculture marque l'espace rural, mais peut-être pas autant que d'autres départements ruraux. En 2006, la surface agricole utilisée représente 65% du territoire de la Haute-Normandie, contre environ 54% en France. D'autre part, l'agriculture en Seine-Maritime bénéficie d'un environnement favorable notamment pédoclimatique (sols, climat, niveaux de rendement parmi les plus élevés de France), et d'interactions positives avec le port de Rouen (1^{er} port d'exportation céréalière français).

Le secteur agricole connaît des mutations structurelles et productives, récentes et de plus en plus rapides :

- une restructuration des exploitations et une baisse de l'emploi agricole qui s'accroissent dans la période récente (entre 1988 et 2003, près de 40% des exploitations ont disparu) ;
- une pression foncière extérieure périurbaine et littorale croissante qui pose le problème de la transmission, de l'installation et de l'agrandissement des exploitations ;
- des évolutions dans les productions qui s'expliquent pour partie par l'évolution des prix et des marchés, ainsi que par le niveau des soutiens de la PAC ;
- des résultats économiques de l'agriculture qui se sont dégradés dans la période récente, et un revenu agricole de plus en plus de la PAC ;
- des industries agro-alimentaires (IAA) régionales qui créent encore des emplois (3^e secteur industriel après la chimie et l'automobile), dans un contexte d'évolution des emplois industriels régionaux en régression.

Cette agriculture, très dépendante des politiques agricoles pour assurer son revenu et ses débouchés, est menacée par la réforme de la PAC. Celle-ci affecte le niveau et les modalités d'attribution des soutiens publics européens et le fonctionnement des marchés agricoles.

La pêche maritime en Seine-Maritime représente près de 6% de la production nationale en tonnage et 4,41% en valeur, en 2005. C'est une activité marginale du secteur primaire, qui fournit cependant une production de qualité, comme celle de la coquille Saint-Jacques, par exemple.

COMPLÉMENT : LES MENTALITÉS EN HAUTE-NORMANDIE

NB : ci-dessous on pourra lire la contribution de Mme Cécile-Anne Sibout, dont la contribution a été sollicitée sur cette question plus particulière des mentalités en Haute-Normandie.

Remarques préliminaires : ce que je vous dis ici du Seinomarin est souvent probablement vrai aussi du Haut-Normand, voire parfois du Normand en général. C'est par ailleurs un texte au total assez personnel, alors je l'ai signé.

Mon texte aura 2 parties :

1°- la mentalité traditionnelle du Seinomarin (dont des traces importantes subsistent à l'heure actuelle).

2°- quelques évolutions récentes.

1.- La mentalité traditionnelle du Seinomarin

Ce que l'on peut déceler du caractère normand traditionnel, dans le cadre d'une société "stable" (c'est-à-dire stable dans ses principaux cadres et repères, tels la famille et l'emploi), laquelle société s'est en partie et progressivement effritée à partir des années 1970.

Les caractéristiques dominantes du climat (pluie, vent d'ouest...) résultent que l'on se sent en général mieux "dedans" que "dehors". D'où, par dérivation possible, la satisfaction, voire le bonheur à être "inclus", même dans une microsociété ; à l'extrême : individualisme familial, = être maître chez soi. Méfiance éventuelle envers le "horsain", cf. titre du livre biographique du curé Bernard Alexandre, pourtant natif du Havre mais qui avait été nommé curé à... 30 kms de là !

Le Normand me paraît avant tout un réaliste qui a le sens de l'intérêt matériel. Mais en même temps, et ce n'est pas contradictoire, c'est un homme qui a horreur des abstractions et qui a un sens extraordinaire des nuances. Ceci l'amène à posséder un libéralisme foncier, en ce sens qu'il est rarement un doctrinaire et n'aime pas les fanatiques. Et ceci « l'amène aussi, par fidélité à l'expérience et par habitude, à être un homme qui a le sens de la durée, qui aime la valeur du temps. L'une de ses plus charmantes qualités est d'être fidèle » (AS). Cf. aussi ces paroles de J. Lecanuet (en 1982, lors du départ d'un préfet) : les Normands « ne se donnent jamais car ils ont le sens de la liberté. Les Normands se prêtent, ils ne se donnent pas. Mais lorsque les Normands ont bien regardé sous toutes les lumières, lumineuses ou cendreuse, lorsque l'épreuve du temps a produit ses effets, alors ils donnent leur amitié avec la solidité qu'ils ont dans le cœur et dans l'esprit ».

À cause de leur sens de la fidélité et de la durée, les Seinomarins n'aiment guère changer : « A toujou été comm'cha » : = des gens attachés à leurs traditions. Parfois sagesse et lenteur sont quelque peu assimilées : « on ne tire pas les poireaux

par la queue pour les faire pousser » (dicton cauchois). Le Seinomarin aime s'accoutumer aux figures et, une fois qu'il y est parvenu, il lui déplaît quelque peu d'avoir à faire de nouvelles connaissances. Le Normand n'abandonne pas souvent ses amitiés, ses associés. Il résiste aux pressions trop rapides et trop violentes ; « il faut gagner lentement la confiance et lentement l'autorité (...), il faut commencer sans éclat, se faire connaître » (AS).

Un exemple récent de cette réticence au changement : le groupement de communes Caux-Austreberthe qui bloque la constitution d'une communauté urbaine de 500 000 habitants. Autour de Rouen, ce qui générerait des moyens supplémentaires venant de l'État (il y a déjà 14 de ces communautés en France, autour par exemple de Dunkerque, Le Creusot, Le Mans) ; et ce n'est pas pour des raisons politiques anti-Fabius (le maire de Barentin, ville principale de ce groupement de communes Caux-Austreberthe, M. Bentot, est radical de gauche).

Pour être respecté, il faut montrer qu'on est capable de continuer. Par conséquent le Seinomarin ne respecte les gens et les choses qu'au bout d'un certain temps ; il est conservateur tout en n'étant pas réactionnaire ; donc difficile à classer dans la politique française. NB : la nature elle-même est conservatrice, le Cauchois en particulier le sait bien : les organismes ne subsistent que parce que 80 à 90% de leurs forces agissent dans le sens de la conservation.

Conciliant à la fois réalisme et répugnance pour l'abstraction, le Seinomarin raisonne souvent bien, c'est par exemple souvent un excellent juriste. Mais il n'aime guère les doctrinaires, « la logomachie du politicien français ne lui plaît pas » (AS), en politique, les horsains réussissent rarement en Seine-Maritime (succès durable en revanche de J. Lecanuet, A. Rufenacht, et possiblement de V. Fourneyron). En Normandie on aime les faits plus que les principes ; les Normands (comme les Anglais !) raisonnent en fonction de l'événement, et s'adaptent aux circonstances. « Ils savent très bien que la vérité n'est jamais toute entière du même côté » (AS).

Absence de fanatisme : l'adversaire pourrait bien avoir un peu raison...

Le candidat politique ? « On n'écoute d'ailleurs pas trop ce qu'il dit ; cela n'a pas grande importance car les Normands savent très bien qu'il y a les choses qu'on dit, les choses qu'on pense, et les choses qu'on fait, et que ce sont rarement les mêmes choses. Mais si l'électeur n'écoute pas ce que vous dites, il regarde ce que vous êtes. Il cherche à deviner votre tempérament » (AS).

Scepticisme, prudence : le Seinomarin, comme le Normand, aime réserver sa liberté en ne se livrant pas, en ne se prononçant pas, avec une certaine méfiance, parce que - selon lui - les gens ne sont pas toujours sérieux, ou peuvent se tromper (même lui !). Il faut donc se méfier des gens. Cela peut conduire à une forme de communication, voire d'humour qui répugne à l'enthousiasme ; = l'"understatement" (là encore le Seinomarin, sans toujours s'en rendre compte, est très "anglais" !).

Toujours concernant le candidat politique, ou le candidat à un poste quelconque : « On ne demandera pas à ce candidat de déclarations trop précises (...). On lui saura gré de

rester dans un certain vague, car le Normand (...) n'aime pas beaucoup choisir, ou du moins, s'il a choisi, n'aime pas beaucoup le dire, parce que le choix est une limitation ».

Le Seinomarin est un homme d'un individualisme un peu jaloux, volontiers égalitaire. Il a un vif sens de l'indépendance, avec le bon côté que, lorsqu'on a le sens de l'indépendance, on respecte souvent celle des autres. Le Seinomarin n'aime ainsi guère l'administration, quand elle intervient dans ses intérêts et sa vie privée, en particulier quand elle prend la forme d'une bureaucratie abstraite.

Indépendant, le Seinomarin a aussi le goût de l'ordre, donc il respecte les autorités (si elles ne sont pas tyranniques !). De même en Angleterre le libéralisme est compatible avec l'ordre. Ainsi le Seinomarin reconnaît la nécessité d'une administration pour le maintien de l'ordre et pour le bien du pays.

Le Seinomarin a d'ailleurs le respect de ce qui a réussi, et de ce qui "se paie" (par le travail) et est récompensé (par l'argent ou la reconnaissance publique). Il éprouve donc du respect, et le manifeste, malgré son individualisme foncier, à l'égard des hiérarchies et des autorités établies : autorités de l'État (nationales comme le préfet, ou locales comme le maire), mais aussi autorités sociales : l'homme riche, l'homme savant (autorités scolaires et universitaires), l'autorité ecclésiastique ; mais tout cela sans démagogie.

Plus précisément vis à vis de l'Église, le Seinomarin (comme le Haut-Normand de façon générale) n'est pas profondément mystique, ni même (peut-être...) profondément religieux ; mais il respecte la religion. Il respecte en particulier le prêtre ; pour beaucoup de Normands, à l'époque où le clergé était nombreux, le curé faisait toute fois partie quelque peu du "mobilier" de la commune, en tout cas selon B. Alexandre qui trouvait ses Cauchois un peu trop "églisiers", ayant tendance parfois à ne demander guère plus à leur curé que d'être un bon sacristain ; et par ailleurs à s'accrocher de toutes leurs forces à leurs traditions parfois quelque peu superstitieuses.

NB : dans le passé guère d'excès non plus dans le camp laïc ; en 1905, la Séparation de l'Église et de l'État et les inventaires de biens d'Église qui ont suivi se sont déroulés sans heurts (l'archevêque de l'époque, Mgr Fuzet était d'ailleurs républicain, et n'a mis aucune huile sur le feu).

Le Seinomarin, comme le Normand en général, lisait peu : culture surtout orale (dans le passé : longtemps droit coutumier et non droit romain écrit). Les librairies et bibliothèques sont peu nombreuses. Les difficultés récurrentes de Paris-Normandie peuvent en partie être reliées à ce trait sociologique (et pas uniquement à la "faiblesse" de son contenu, car les journaux sont aussi les miroirs des attentes d'une population !). Dynamisme au contraire des hebdomadaires locaux, comme le Courrier cauchois, mais en partie à cause de leur localisme.

NB : on peut se demander si les difficultés et la polémique récente autour de la médiathèque ainsi que la quasi-fermeture prolongée de Villon, principale bibliothèque de Rouen, ne reflètent pas au fond ce manque d'intérêt des Seinomarins pour la lecture publique.

Les rapports humains avec l'Angleterre sont faibles : un paradoxe ! (car proximité géographique, liens historiques nombreux et pas toujours conflictuels, plus le fait que les Anglais représentent les principaux touristes !). Le Cauchois parle rarement bien anglais, même s'il a des responsabilités nationales.

Les solidarités se sont avérées longtemps avant tout très locales. L'adjectif "Seinomarain" est d'ailleurs assez artificiel, "inventé" par le Conseil Général en 2005 (même s'il y a eu "référendum"). La Seine-Maritime ne correspond pas en effet à une petite région historique, comme c'est en revanche par exemple le cas du Lot (correspond à l'ancienne province du Quercy) ; en Seine-Maritime guère de "patriotisme départemental" ? D'ailleurs pas très bons rapports entre Le Havre et Rouen qui ont beaucoup de mal à travailler ensemble sur un projet commun (Le Havre a même tenté vers 1880 d'être chef-lieu d'un département coupé à partir de la Seine-Maritime). En fait traditionnellement il y a au moins 5 pays aux personnalités affirmées :

- Pays de Caux (riche terroir agricole, champs ouverts mais clos-masures, "forteresses végétales").
- Pays de Bray, herbagé, humide.
- Basse Vallée de la Seine : marais riches sur plan écologique (cf. le Parc naturel régional des Boucles de la Seine normande qui essaie de les protéger) mais aussi forte présence humaine et surtout industrielle (raffineries ; Port 2000).
- Littoral cauchois : tourisme (Étretat, etc.).
- Vallée de la Bresle, parfois un peu "oubliée", faisant transition avec Picardie.

2.- Quelques évolutions récentes

Toutes ces caractéristiques sociologiques traditionnelles semblent évoluer, parfois même rapidement.

Le caractère du Seinomarain, comme celui du Normand (et peut-être cela est-il vrai plus largement de tout groupe humain ouvert sur l'extérieur) est une création continue. Il évolue donc et de façon accélérée (notamment à cause de la mobilité croissante des Seinomarains, de moins en moins nombreux à être nés dans le département). Ce caractère a été forgé en partie par le climat, la culture commune, mais aussi par les "grands hommes", qui ont servi de modèle, et ceci depuis Guillaume le Conquérant. Il a été aussi forgé par les écrivains et les créateurs de façon générale, lesquelles inventent des fictions si fortes, si connues (pensons à Maupassant) qu'elles en viennent à servir elles aussi de modèles, par une sorte de mimétisme, tout au moins de repères dans la psychologie collective, étant parfois même utilisés par des formes de communication publicitaire ou institutionnelle. Les événements importants comme la 2^{nde} guerre mondiale (avec l'occupation allemande, les privations, les bombardements...) ou les évolutions économiques accélérées fin XX^e et début XXI^e, ainsi que la présence croissante d'étrangers extra-européens, modifient aussi les cadres mentaux, et plus globalement la sociologie des Seinomarains.

Inventaire rapide et non exhaustif de ce qui a pu modifier la sociologie des Sei-

nomarins depuis en gros une génération (avec parfois une accélération toute récente) :

- Il y a actuellement 1,3 M. de Seinomarins. La population du département s'est beaucoup développée jusque vers 1975. Depuis, la croissance s'est ralentie nettement et le solde migratoire est négatif (manque d'emplois de haut niveau ; de plus, climat et environnement parfois considérés comme peu attirants : sites Seveso, etc.). La natalité, elle, reste relativement dynamique (peut-être surtout grâce à la population étrangère ou d'origine étrangère, dont l'importance et la "visibilité" ont beaucoup augmenté depuis 30 ans, c'est-à-dire depuis la législation autorisant le regroupement familial). C'est un département peuplé (densité 200), urbain et en même temps avec encore beaucoup de petites communes (sur 745 communes dont 60% comptent moins de 500 habitants).

La population est jeune par rapport à d'autres départements ; mais tout de même comme ailleurs en France on observe un vieillissement de la population. Le nord et l'est du département ont une moyenne d'âge plus élevée que le sud et l'ouest.

- À cause du vieillissement de la population, de l'allongement des études, et enfin de la crise économique, le nombre d'actifs de 16 ans et plus augmente beaucoup moins vite que celui des inactifs. Deux tendances, sur ce plan de l'activité, sont à noter : le nombre des femmes qui travaillent a nettement augmenté depuis 30 ans (ce taux est légèrement supérieur au taux national) et celui des jeunes actifs a tendance à diminuer.

À propos des femmes : autre évolution peut-être un peu déstabilisante pour certains Seinomarins : elles commencent à occuper des emplois naguère l'apanage des hommes. Exemple de M. Bony, directrice du port autonome de Rouen entre 2004 et 2008, première femme à occuper ce poste dont dépendent 30 000 emplois directs, indirects et induits ; pour garder l'exemple du port, il y a désormais des femmes grutières ou pilotes.

- La Seine-Maritime est un département traditionnellement défavorisé du point de vue éducatif. La situation est toutefois en train d'évoluer à cause de l'investissement des collectivités territoriales dans ce domaine : collèges pour les départements, lycées pour les régions, et un développement spectaculaire de l'offre d'enseignement supérieur (exemple création de l'université de Rouen en 1966, du Havre en 1985). Le nombre de bacheliers augmente. De plus en plus de Seinomarins parlent anglais. Le taux d'illettrisme reste cependant plus élevé que dans d'autres départements (exemple plus élevé que dans l'est ou en Bretagne) ; serait d'environ 12% (cf. chiffres recueillis lors des JAPD : journées d'appel à la défense).

Un mot sur la tradition universitaire récente (j'enseigne à la Fac de Droit de Rouen). Dans les deux universités, beaucoup de jeunes issus de milieu modeste, boursiers, étant les premiers de leur famille à entreprendre des études supérieures. Ceux d'origine africaine peinent doublement et souvent abandonnent en cours de route.

Université de Rouen : 9 000 étudiants à sa fondation, 25 000 actuellement, dont 1/4 d'étudiants salariés et 1/4 de boursiers.

Par ailleurs beaucoup d'étudiants ne restent pas en Seine-Maritime, une fois leur diplôme obtenu : manque de débouchés valorisants (postes de cadres, managers). Rouen est perçue comme une ville moyennement attractive par les étudiants (pas de symbiose comme à Montpellier entre la population et ses étudiants, éclatement des sites universitaires...) ; cf. enquête publiée en septembre 2008 par Paris Normandie concernant l'attraction de l'agglomération rouennaise sur les étudiants.

- Le localisme recule. Rôle de ce point de vue des lois de décentralisation depuis 1982 qui ont eu pour conséquence de confier au département de Seine-Maritime (comme aux autres) responsabilités, compétences et budgets importants. Par ailleurs l'intercommunalité progresse depuis la loi Chevènement de 1999.

Les contrats de plan et les fonds européens favorisent également la constitution de "pays" ; un pays est un territoire qui réunit différents cantons et exprime des solidarités entre milieu urbain et rural ; il doit mobiliser l'ensemble des acteurs locaux autour d'un projet commun ; exemple de "pays" constitués dès 2001 : "Pays de Bray" (regroupe cantons de Londinières, Bellencombre, Neufchâtel, etc.) ; ou "Vallée du Commerce" (Bolbec, Lillebonne, etc.). Donc la logique purement communale recule (les regroupements de paroisses vont un peu dans le même sens).

- L'économie a une forte tradition industrielle et commerciale, même si évidemment l'agriculture compte dans le Pays de Caux. Pendant longtemps faire des études paraissait inutile : on trouvait facilement de l'emploi à 16 ans. Le chômage depuis la fin des Trente Glorieuses est un traumatisme ; des familles entières y sont engluées car ces emplois d'avant la crise ne demandait guère de formation, ou une formation "sur le tas" suffisait. Maintenant on exige des diplômes, beaucoup de diplômes à une population dont la culture était plutôt pragmatique que théorique et livresque.

En effet la Seine-Maritime a subi de plein fouet la crise industrielle depuis 1975, qui semble très récemment malheureusement rebondir, avec la crise de l'automobile, secteur-clé du département (Cléon, Sandouville et leurs sous-traitants). Les Seinomains ont dû faire face à plusieurs reconversions industrielles depuis cinquante ans (disparition du textile, de certaines activités portuaires comme le trafic de vin et charbon) ; il existe donc sans doute, dans beaucoup de familles modestes de tradition ouvrière, un profond sentiment d'insécurité, à cause de ces ruptures avec une tradition d'emplois industriels assez stables. L'agriculture de son côté aussi a connu dans les vingt dernières années la plus forte évolution de son histoire (baisse du nombre d'exploitations, nette augmentation de leur surface moyenne, technicisation parfois très poussée de toutes les activités).

Des indices montrent que la pauvreté (matérielle, culturelle) gagne ici et là du terrain. La plus difficile à déceler, mais bien réelle, est la pauvreté en milieu rural.

- L'agglomération parisienne semble parfois absorber beaucoup trop de potentialités de la Seine-Maritime (siège des grandes entreprises, etc.). D'autre part, on peut repérer un certain désengagement de l'État ou une certaine indifférence de l'État, dont les

Seinomarins sont conscients et qui les irrite. Quelques exemples : préfets qui restent peu de temps et donc ne peuvent suivre les dossiers et ainsi faire pression dans les ministères pour améliorer le sort des Seinomarins sur tel ou tel sujet ; très mauvaises liaisons ferroviaires Paris-Le Havre ; situation inquiétante sur certains points dans le secteur de la santé publique : moins de médecins généralistes qu'en moyenne nationale, beaucoup moins de dentistes, et d'infirmier(e)s... Outre la médecine générale, notre déficit est particulièrement marqué en psychiatrie et en anesthésie.

- La Seine-Maritime est en train de basculer, semble-t-il, à gauche. Quelques repères : résultat du 2^e tour des élections présidentielle à Rouen en 2007 symétriquement opposé à celui de l'ensemble du territoire : N. Sarkozy : 46,1 % ; S. Royal : 53,9 %. législatives 2007 en Seine-Maritime : la droite n'a plus que 5 sièges, contre 7 pour la gauche : V. Fourneyron a notamment battu l'UMP B. Devaux (les autres = S. Hurel, P. Bourguignon, L. Fabius, Ch. Bouillon, socialistes ; et 2 communistes : J.-P. Lecoq et D. Paul).

Mars 2008 : V. Fourneyron élue maire de Rouen au 1^{er} tour avec 56% des suffrages. À noter : déclin relatif du PC (dans agglomération rouennaise plus nettement que dans celle du Havre ; mais à Rouen l'extrême gauche, en particulier le parti d'O. Besancenot, dispose de nombreux relais dans milieux culturels, sociaux et associatifs).

- Parmi les évolutions sociologiques et culturelles récentes, on peut noter la sensibilité croissante et probablement irréversible des Seinomarins aux questions environnementales (on trie ses déchets désormais dans la moindre petite commune, etc.).

- À noter aussi : les Seinomarins, malgré leur caractère réservé, sont ponctuellement capables d'enthousiasme. Exemple la 5^e Armada a été un succès, (y compris la messe en plein air) malgré une météo plutôt maussade. Revaloriser le fleuve et la mer ne peut que fédérer les Seinomarins et (re)susciter une fierté, ou en tout cas contre-carrer la sinistrose.

Je me permets une "piste" concernant l'Église catholique, pour conclure. Comme vous le savez, en Seine-Maritime le patrimoine religieux monumental, mais aussi mobilier, est considérable tant en nombre qu'en qualité. Les responsables politiques et administratifs, seinomarins, même quand ils sont "laïcs militants", en sont pleinement conscients et cherchent donc à le valoriser (cf. Jumièges, qui vient d'être acquis par le Conseil Général ; cf. encore la restauration de la chapelle du lycée Corneille, ou encore la 14^e édition en 2008 de "les églises de nos villages vous accueillent", pour découvrir l'été le patrimoine religieux rural - en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme - des églises de campagne ouvertes en juillet-août).

Il faut que l'Église et les chrétiens, selon moi, réfléchissent pour valoriser au maximum ce patrimoine (en dehors des offices, mais aussi pendant les offices : davantage de belle musique sacrée, etc.). Il me semble en effet que les Seinomarins sont attachés à leur patrimoine, et sensibles à la beauté des rites. En Occident (donc... en Seine-Maritime !) on croit apparemment de moins en moins en Dieu et au surnaturel.

Mais parallèlement on s'intéresse de plus en plus aux œuvres d'art, on les respecte. N'y aurait-il pas là une passerelle potentielle, et insuffisamment exploitée, pour faire réemprunter à beaucoup de tièdes-indifférents les chemins conduisant à Dieu ? Une église est moins imposante qu'un musée, l'entrée y est gratuite en plus, donc on y pénètre potentiellement plus facilement. Donc il me semble qu'une priorité, en Seine-Maritime, est de rouvrir des églises, et d'y organiser une permanence de chrétiens capables d'en dévoiler au moins une partie des richesses artistiques, donc... spirituelles. Utopique, peut-être ; mais qui a dit "la foi déplace les montagnes" ?

Cécile-Anne Sibout,
historienne, Université de Rouen.

Sources :

- André Siegfried (quand est cité = "AS")
- Bernard Alexandre, *Le Horsain*, 1988. B. Alexandre est curé de Vattetot-sous-Beaumont (à près de 30 kms du Havre) pendant 45 ans
- Médias divers de Seine-Maritime
- Guide PTC de la Seine-Maritime
- ... Mon petit doigt mouillé.

II. PAROISSES ET COMMUNAUTÉS CHRETIENNES

1.- ÉCLAIRCISSEMENTS TERMINOLOGIQUES.

Quel est le sens des termes que nous utilisons ? Nous parlons de communauté, de communion, de paroisse. Quel est le sens donné à ces mots ?

A.- Communion

Le synode de 1985, pour les vingt ans du Concile Vatican II a considéré que la notion de « communion » était la meilleure pour recueillir l'essentiel du Concile. Dans les textes du Concile, le mot communion (*communio*) occupe une place centrale mais n'est pas clairement défini. Il a des sens différents suivant les textes. On sent qu'il y a encore une recherche sur ce que peut être la communion dans l'Église. En tout premier lieu, quand il parle de communion, le Concile ne vise pas ce qui fait le plus de discussion à cette époque et ensuite : il ne parle pas des structures de l'Église, mais il parle de la réalité véritable d'où vient l'Église et pour laquelle elle vit. Communion désigne l'essence, le mystère de l'Église, qui ne peut être saisi que dans la foi.

La véritable communion est communion avec Dieu, avant d'être communion des hommes entre eux. Seule la communion avec Dieu comble l'attente du cœur de l'homme, seule elle permet une véritable communion entre les personnes. On ne peut pas faire une analyse simplement horizontale de l'Église, sans d'abord la voir dans son être profond, son mystère, qui est sa relation à la Trinité. L'utilisation du terme de « communion » montre le refus d'une vision sociologique de l'Église, qui serait le risque du terme « peuple de Dieu ». La communion eucharistique est le fondement de la communion ecclésiale : « Participant réellement au Corps du Seigneur dans la communion eucharistique, nous sommes élevés à la communion avec lui et entre nous. » (LG 3)

Nous sommes conduits à la communion des chrétiens entre eux. Elle se réalise concrètement dans la communion des Églises locales fondées sur l'Eucharistie. Comprendre l'unité de l'Église comme communion permet une diversité légitime des Églises locales au sein de l'unité plus grande dans la même foi, les mêmes sacrements et les mêmes ministères. Dans chaque Église locale, existe l'Église dans son intégralité, avec toutes ses caractéristiques : l'Église une, sainte, catholique et apostolique. Cette Église n'existe que concrétisée, incarnée, inculturée dans l'espace et le temps : « Les Églises particulières sont formées à l'image de l'Église universelle, c'est en elles et à partir d'elles qu'existe l'Église catholique une et unique. » (LG 23)

Les Églises particulières ne sont pas une partie, mais une portion de l'Église universelle : Une portion comporte toutes les qualités, toutes les caractéristiques essentielles du tout, ce qui n'est pas le cas d'une partie : « Un diocèse est une portion du peuple de Dieu, confiée à un évêque, pour qu'avec l'aide de son presbyterium, il

en soit le pasteur ; ainsi le diocèse, lié à son pasteur et par lui rassemblé dans l'Esprit Saint, grâce à l'Évangile et à l'Eucharistie, constitue une Église particulière en laquelle est vraiment présente et agissante l'Église du Christ, une, sainte, catholique et apostolique » (*Christus Dominus* 11).

B.- Communauté

La communauté chrétienne prend naissance dans la communauté des disciples autour de Jésus et dans la première communauté chrétienne de Jérusalem, décrite par Luc (Ac 2, 42-47) : Celle-ci est à l'écoute de l'enseignement des Apôtres, elle partage ses biens, elle vit la célébration des sacrements, en particulier la fraction du pain, et se rassemble pour prier.

Le Concile Vatican II emploie fréquemment le mot communauté, « *communitas* », mais dans des sens divers, depuis l'Église en général jusqu'à la paroisse¹⁶. Il s'agit de mettre en évidence l'importance des relations entre chrétiens, et d'abord au niveau le plus local : « Le mot communauté évoque idées et sentiments de solidarité, de fraternité, d'entraide, d'échange, de dialogue et de compréhension »¹⁷. Vatican II utilise ce terme en opposition à une conception juridique ou hiérarchique de l'Église. Une communauté de foi permet de construire de vrais sujets de foi et de vivre une fraternité. Mais, pour le concile Vatican II, l'Église est d'abord un mystère de communion, avant d'être une communauté, au sens d'un modèle particulier de socialisation, tel qu'il est défini par les sociologues, pour qui la communauté est « un tout organique, un type de société dans lequel les liens naturels, familiaux, sont forts et où l'intérêt des membres s'identifie à la vie et à l'intérêt de l'ensemble »¹⁸. Aussi, lorsque le concile parle de la paroisse comme communauté, il n'entend pas pour autant sacraliser un type particulier de relations sociales définies par le modèle communautaire¹⁹. Il faut donc distinguer une approche sociologique de la communauté d'une approche théologique et ecclésiologique.

Le père Yves Congar, devant les évêques de France en 1973, proposait les caractéristiques suivantes pour définir une « communauté d'Église » :

1. Une confession de foi, ou plutôt pas une quelconque mais *la confession de la foi*. La confession de la foi qui implique que cette communauté est rassemblée au nom de Jésus Christ, pas rassemblée au nom d'une option politique ou d'une convivance entre amis, mais au nom de Jésus-Christ.
2. *Communion avec les autres communautés qui confessent la même foi*. Rappelez-vous l'admirable inscription d'Abercius... Il a vraiment trouvé partout des frères, partout des amis en communion avec les autres professant la même foi et donc réalisant une capacité d'hospitalité. Ce n'est pas une cooptation exclusive d'autres... Il faut qu'il y ait capacité d'hospitalité : on est prêt à accueillir et à écouter d'autres. Et également réaliser alors une communauté, une fraternité de partage.
3. Une communauté où *tous ont le souci de faire exister la communauté*, le

souci de faire exister l'Église ensemble. Notez bien que c'est cette conscience que nous voyons actuellement s'affirmer chez un grand nombre de laïcs. On voit actuellement des laïcs qui ont conscience véritablement de faire exister l'Église, quelquefois en l'absence du prêtre parce qu'il n'y en a plus, qu'il est parti ou qu'on ne veut pas en mettre d'autre. Ils font exister l'Église.

4. Une communauté qui reconnaît un ministère ordonné parce que c'est seulement à cette condition-là, que cette communauté partielle, locale est significative de l'Église, du mystère de l'Église et peut être en communion universelle avec toutes les autres communautés d'Église. [...]

Enfin, j'ajoute – et c'est tout à fait essentiel – que tous ces éléments-là : confession de la foi, communion avec les autres, fraternité de partage, sentiment de faire exister l'Église, reconnaissance du ministère ordonné, *cumulent et trouvent leur cohérence dans la célébration eucharistique*, qui est le moment suprême de réalisation de l'Église »²⁰. La communauté exprime donc le fait essentiel que le chrétien ne peut pas vivre seul sa foi, qu'il ne peut aller vers Dieu que dans un réseau de relations mutuelles avec d'autres croyants.

C.- Paroisse

« La paroisse est la communauté déterminée de fidèles qui est constituée de manière stable dans l'Église particulière, et dont la charge pastorale est confiée au curé, comme à son pasteur propre, sous l'autorité de l'Évêque diocésain » (Code de droit canonique, 515§1). La paroisse est pour le code de droit canonique une communauté qui repose sur un territoire, une appartenance géographique, et donc objective, et non d'abord choisi, et qui doit rester ouverte à tous ceux qui frappent à sa porte, à tous les habitants de son territoire. Elle est un signe de la présence de l'Église au milieu des hommes, en particulier par l'existence de l'église paroissiale dans laquelle la communauté se rassemble.

La paroisse est composée de fidèles (le latin dit *christifideles* : fidèles du Christ), c'est-à-dire de baptisés. Par le baptême, ils ont été choisis, appelés, convoqués par Dieu. Le baptême les a constitués en peuple de Dieu : ils sont inscrits dans une filiation et une fraternité et sont appelés à prendre part à la mission de l'Église, chacun pour sa part. La paroisse n'est donc pas composée de gens qui se sont choisis, mais de baptisés convoqués par Dieu pour être son peuple, incorporés au Christ pour exercer la triple mission de prêtre, prophète et roi. Ils prennent donc part depuis leur baptême à la mission de l'Église : « Le baptême fonde la participation de *tous* à la mission, la coresponsabilité de tous dans la vie et le témoignage de l'Église. La mission n'est donc pas une réalité subséquente, ultérieure »²¹.

La paroisse est une communauté dite *hiérarchique* et non une communauté associative, qui proviendrait de l'exercice du droit d'association des fidèles dans l'Église. C'est-à-dire qu'elle est érigée par l'évêque diocésain et placée sous sa responsabilité directe : « Dans les communautés hiérarchiques, l'Église accomplit son devoir d'assu-

rer l'exercice des trois fonctions que le Christ lui a confiées »²², à savoir l'enseignement, la sanctification et le gouvernement. Le ministère presbytéral fait donc partie de la définition de la paroisse.

Ainsi, la paroisse peut être définie comme « L'Église *en un lieu* pour tout et pour tous »²³, c'est-à-dire offrant au tout venant l'essentiel pour être chrétien et faire Église, mais aussi « L'Église *par tous* », c'est-à-dire réalisant sa mission par l'action des paroissiens.

La paroisse est donc appelée fondamentalement *communauté* en tant qu'elle rassemble des baptisés, qu'elle est une subdivision stable de l'Église diocésaine, érigée par l'évêque, qu'elle est en un lieu l'Église : « Cette Église du Christ est vraiment présente en tous les légitimes groupements locaux de fidèles qui, unis à leurs pasteurs, reçoivent, dans le Nouveau Testament, eux aussi, le nom d'Églises. Elles sont, en effet, chacune sur son territoire, le peuple nouveau appelé par Dieu dans l'Esprit Saint et dans une grande assurance. En elles, les fidèles sont rassemblés par l'annonce de l'Évangile du Christ, le mystère de la Cène du Seigneur est célébré « afin que, par la Chair et le Sang du Seigneur, se resserre, en un seul Corps, toute fraternité ». Chaque fois que la communauté de l'autel se réalise en dépendance du ministère sacré de l'évêque, se manifeste le symbole de cette charité et « de cette unité du Corps mystique sans laquelle le salut n'est pas possible ». Dans ces communautés, si petites et pauvres qu'elles puissent être souvent ou dispersées, le Christ est présent par la vertu de qui se constitue l'Église une, sainte, catholique et apostolique » (LG 26a). Ce qui est dit du diocèse ici peut être dit analogiquement de la paroisse, qui est pour les catholiques le lieu habituel de la « communauté de l'autel ».

Elle peut aussi être appelée « communion de communautés » en tant qu'elle regroupe des communautés plus petites qui se rassemblent en des lieux divers, avec des relations plus intenses au sein de ces communautés, et où un certain nombre de services de proximité sont assurés. Mais les différentes communautés reconnaissent qu'elles ont besoin les unes des autres, se rassemblent pour rendre visible la communion qui existe entre elles. Une paroisse doit pouvoir manifester son unité.

2.- LA PAROISSE, « COMMUNION DE COMMUNAUTÉS » ?

Si l'on s'en tient à la définition du *Code de Droit canonique* de 1983, la paroisse est une « communauté précise de fidèles qui est constituée d'une manière stable dans l'Église particulière, et dont la charge pastorale est confiée au curé, comme à son pasteur propre, sous l'autorité de l'Évêque diocésain »²⁴. Or, la question fondamentale actuellement posée par le synode, reprenant une expression qui remonte à *Horizon 2005*, est la suivante : « Que ferons-nous pour que, dans le diocèse de Rouen, nos paroisses soient des communions de communautés de disciples du Christ qui vivent et témoignent de l'Évangile ? »²⁵. Ces deux approches sont-elles bien compatibles ? Comment l'intuition rouennaise peut-elle s'insérer dans la définition canonique ?

Il convient tout d'abord de rappeler que l'expression « communion de communautés » est liée à la création des EAP et des EAL dans le diocèse de Rouen. Elle apparaît donc dans le contexte de la réorganisation et du regroupement des paroisses, avec le souci pastoral de rassembler les chrétiens en communautés, et pas seulement de réunir des territoires. Selon le principe énoncé dans le droit, il s'agit bien de constituer une « communauté précise de fidèles ». Mais il faut reconnaître que l'extension territoriale des nouvelles paroisses, tout comme la mobilité des populations, la dispersion des lieux de vie, la multiplicité des types d'apostolat et des associations de fidèles, rend difficile la délimitation exacte de la communauté paroissiale, de même que le rassemblement effectif des chrétiens qui la constituent.

Tenant compte de cette évolution, il reste nécessaire que les « groupes territoriaux » qui subsistent (dans tel espace, tel village, tel quartier), tout comme les différents « réseaux de vie chrétienne » (mouvements d'apostolat et de spiritualité, aumônerie hospitalière, établissement d'enseignement catholique, etc.), constituant en quelque sorte autant de « communautés », non territoriales, présentes sur la paroisse mais débordant largement ses limites, trouvent dans la paroisse le signe et le moyen de leur communion avec l'Église diocésaine.

La paroisse peut donc ainsi être entendue comme « communion de communautés », elle est le rassemblement incontournable de ces différents groupes et réseaux de chrétiens, qui trouvent en elle le sens même de leur existence en tant que tels. Si le mot « communauté » décrit la dimension sociale, organisationnelle, le mot « communion » exprime la réalité spirituelle, le lien constitutif à l'Église diocésaine et au ministère de l'évêque, et la nature sacramentelle de ce lien : dans la paroisse est donné le baptême, dans la paroisse les chrétiens se rassemblent pour célébrer l'Eucharistie.

Encore faut-il exercer un discernement. Tout groupe, tout réseau où se retrouvent des chrétiens n'est pas forcément une « communauté ». Il convient donc de définir et d'appliquer des critères qui permettent d'identifier la communauté dans sa spécificité ecclésiale²⁶. Gardant cette perspective, le synode de Rouen aura pour tâche de préciser l'articulation entre « communauté » et « communion », en « qualifiant » les communautés chrétiennes insérées dans la communion ecclésiale grâce au lien avec la paroisse. Parler de communautés « locales » risque d'enfermer dans le territoire ; communautés « priantes » insiste sur une dimension essentielle, mais non exclusive, de la vie chrétienne ; communautés « baptismales », communautés « de fidèles du Christ », communautés « qui vivent et témoignent de l'Évangile » semblerait préférable.

Enfin, cette tâche en appelle une autre, au sujet des moyens : rassemblements, célébrations et ministères, nécessaires à la vie des paroisses. Définir la paroisse comme une « communion de communautés » implique un service de la communion ecclésiale. La question de la présence du ministère presbytéral et de son exercice est donc ici posée. De même que celle de la place du diaconat, dans une communauté qui vit et témoigne de l'Évangile. Sans oublier les autres ministères et les différentes charges

et fonctions qui toutes participent à la construction des communautés. Avec le synode diocésain, la réflexion est ouverte.

3.- NATURE ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE

Remarque préalable : Le texte qui va suivre est parti des réponses à un questionnaire sur la notion de communauté, envoyé à un public réduit mais très ciblé d'une vingtaine de personnes impliquées dans l'Église catholique à des degrés divers, et pour lequel ont été reçues 8 réponses. Mais certaines réponses reflètent l'avis de groupes (1) ou de couples (2).

A.- Ce qui ressort du questionnaire

Beaucoup d'attentes autour du mot de communauté, en général considéré positivement. Y sont associées les idées de partage, de solidarité, de sécurité, de liberté. Mais on y décèle des risques, par exemple ceux de sectarisme, d'enfermement, de suivisme, ou de contrainte. Ce terme de communauté(s) sert parfois de repoussoir à celui d'Église, considéré du coup comme plus institutionnel, avec ses lourdeurs, son centralisme, sa hiérarchie. Mais pour d'autres, « communauté » se conjugue bien avec « Église » et manifeste un aspect de son fonctionnement. Une communauté vivante est d'abord ouverte et agissante. C'est en son sein que se vit la foi individuelle, don de Dieu, mais celle-ci s'épanouit dans la communauté. Concernant les rapports des communautés avec le pouvoir et l'autorité, on en reconnaît la nécessité, car celui-ci peut être dynamisant et fédérateur. Un chef évite la cacophonie. Mais on souligne aussi les risques : autoritarisme, dirigisme ; si l'autorité n'est pas un service, alors elle risque de dégénérer en domination.

L'idée de communion est considérée encore plus positivement que celle de communauté : elle y est parfois opposée ! En général, elle est considérée comme le but à atteindre de toute communauté. Cependant certains semblent se méfier de trop de communion et préfère l'aspect concret et fonctionnel du mot communauté.

B.- Commentaires

a) Qu'est-ce qui permet de définir et de délimiter une communauté chrétienne ?

Des critères sociologiques et géographiques d'abord, comme pour tout type de communauté humaine et, en plus, des critères ecclésiaux traditionnels : membres appartenant à des paroisses, à des mouvements d'Église, des communautés monastiques, etc. L'histoire récente ajoute les communautés de base, celles qui se structurent autour d'activités de formation, de solidarité, de prière, notamment par des laïcs : en bref partout où des chrétiens se rassemblent pour des actions visant à un but commun dans le cadre de leur foi.

Les problèmes naissent quand certaines communautés se tissent des protections, des légitimations fonctionnelles ou identitaires qui agissent comme autant de barrières contre l'accueil normal de membres supplémentaires. Les attitudes qui seront basées, non pas sur l'Évangile, mais utiliseront la norme de l'habitude (ça s'est toujours fait ainsi), de l'efficacité (on n'a pas le temps avec ce genre de personne), de la loi (c'est notre règlement qui nous l'impose) ou du dogme (on ne peut pas brader les sacrements), constitueront un contre-témoignage et finiront par isoler les communautés en question.

La pratique permanente de l'accueil (et la réflexion sur la mission, cf. n°2) constitue le moyen de dépasser ces tendances. Cet accueil ne se limite pas aux moments de l'arrivée d'un nouveau chrétien ou d'un nouveau foyer dans la paroisse. L'accueil (qui est attention à l'autre comme visage de Jésus-Christ) est comme une irradiation : il éclaire la communauté (elle devient signe de l'Évangile dans notre monde) en même temps qu'il réchauffe ceux ou celles qu'il atteint. La communauté en devient visible et attrayante. La qualité de l'accueil permet de reconnaître à la fois la véritable frontière d'une communauté chrétienne (ceci pour l'extérieur) et sa vitalité interne.

b) La portée missionnaire de la vie et de l'organisation d'une communauté chrétienne

Les communautés chrétiennes locales, notamment paroissiales, doivent régulièrement faire le point sur leur mission. Leurs missions spécifiques, mais aussi leur mission principale qui est l'annonce de Jésus-Christ dans le monde d'aujourd'hui. Certaines communautés paroissiales ont tendance à se satisfaire de leur routine : rassemblements et célébrations, sacrements, catéchèse, secours catholique, etc., mais ces actions, qui constituent bien sûr le cœur de l'évangélisation, sont-elles suffisamment vivantes, et renouvellent-elles leur énergie en s'ouvrant aux suggestions de l'Esprit ?

La manière dont les communautés sont constituées est une des clés pour s'assurer de leur rayonnement missionnaire. Les membres qui composent les communautés se renouvellent-ils ? Acceptent-ils le partage et la redistribution des tâches et des responsabilités ? Peuvent-ils envisager sereinement une fusion ou une bipartition de la communauté (ou d'une de ses composantes), en fonction des circonstances ? Y a-t-il suffisamment de moments de formation et de prière ? Porte-t-on vraiment le souci de l'Unité et de la Réconciliation ? Ce genre de flexibilité et de responsabilité, d'attention aux personnes et aux réalités extérieures peut contribuer à fonder la Mission de la communauté, non en elle-même et en ses résultats visibles, mais en Dieu et en l'Humain.

c) La dimension sociale du catholicisme ; le rapport entre individu et communauté

Que la foi soit une question individuelle, c'est clair : Dieu me parle, il s'adresse à moi, et c'est à chacun en particulier qu'il s'intéresse, comme à son enfant bien aimé. Mais il faut affirmer la même chose concernant la communauté. Celle-ci rend visible

et crédible la foi d'une manière essentielle, à la fois pour le monde qui observe, et pour les croyants eux-mêmes, dont les doutes et le besoin de chaleur trouvent en elle leur réponse. Henri de Lubac, dans son livre « Catholicisme », avait magistralement démontré la nature sociale - on pourrait dire communautaire, ou trinitaire - de l'Église. Rien dans l'Église n'était strictement individuel, tout au contraire relevait de la dimension de communion entre ses membres et le corps qu'ils forment en JC. Voici un constat de cette réalité, énoncée par des auteurs contemporains :

« Le "nous" des chrétiens est beaucoup plus fondamental que toutes les différences fonctionnelles ou ministérielles, y compris pour les charges les plus importantes. »²⁷

Les exemples de sainteté individuelle sont évidemment souhaitables et féconds, mais qui ne voit que c'est sur le rayonnement des communautés qu'une Église locale repose ? Le Christ est présent « là où deux ou trois se rassemblent »²⁸.

Or, les risques existent toujours dans nos communautés de se reposer sur un fonctionnement épanouissant de la communauté, et de se satisfaire de ce que certaines personnes s'en sentent exclues, ou n'y entrent pas parce qu'elles n'y trouvent pas ce qu'elles cherchent. On sait aussi que nombre de paroissiens ne font pas partie de ce qu'on pourrait appeler la communauté paroissiale : les communautés catholiques ont ainsi à se demander qu'est-ce qui dans leur manière de vivre et témoigner de l'évangile les *rassemble* vraiment. Il en va du symbolisme le plus profond de l'Église, celui du corps que constitue le peuple de Dieu. Ce qui guette certaines communautés c'est d'une part une tendance centrifuge, une individualisation de la foi et de la pratique, et d'autre part une tendance centripète de renfermement sur elles.

Si tant de catholiques pratiquent le nomadisme, déséquilibrant les communautés ou les tamisant selon des affinités qui ne sont pas vraiment évangéliques, c'est qu'il y a des malaises, des désinvestissements, des erreurs de pilotage... Mais encore faudrait-il, pour que ces déséquilibres puissent être corrigés, que la critique et la remise en cause soient les bienvenues ! Même les instances comme les conseils paroissiaux ou les EAP ne remplissent pas toujours cette fonction, ou bien sont empêchées de le faire.

d) L'importance des questions de pouvoir et d'autorité

Les communautés chrétiennes locales possèdent un responsable, souvent le curé. La structure canonique et la mission de ces groupes humains l'exige. En principe ce pouvoir est exercé au service de la communauté. Mais l'exercice de cette autorité ne va pas sans certains risques spécifiques. Dans le cas du curé, le responsable est un homme célibataire; il est nommé, et non pas élu ; et ce pouvoir, exercé au nom du Christ, est facilement sacralisé, ce qui peut entraîner une personnalisation indue, ou une absence de remise en cause de la part des paroissiens.

Or, pour faire en sorte que l'autorité dans les communautés croyantes soit exercée comme une aide et non comme un frein, un exercice plus détendu de la coresponsabilité, de la collégialité est à souhaiter; une nomination des responsables en fonction de leurs compétences et pas seulement de leur statut ; et une répartition har-

monieuse du pouvoir entre les laïcs et les clercs. Voici, à ce propos, ce qu'écrit Jean Rigal ²⁹ :

« Sans doute faudrait-il inscrire davantage cette dynamique [de la coresponsabilité des chrétiens] sous l'horizon de la vocation commune de tous les baptisés (clercs et laïcs) et de la vraie nature de l'Église, en tant qu'elle est le rassemblement de tous les fidèles du Christ. Cette donnée ecclésiologique majeure demande à être constamment mise en valeur. Mais elle attend encore une traduction institutionnelle correspondante. Une manière efficace et visible d'y parvenir serait d'élargir aussi souvent que possible l'exercice du pouvoir délibératif des communautés chrétiennes, au lieu de s'en tenir aux prescriptions canoniques d'un simple pouvoir consultatif. Les laïcs sont majeurs dans la vie sociale. Le sont-ils aussi dans la vie de l'Église ? »

Les chrétiens laïcs d'aujourd'hui sont soucieux de leur liberté et de leur indépendance. Ils ont la maturité et le sens des responsabilités. Leurs yeux sont ouverts sur le monde, et leurs oreilles sur les critiques faites à l'Église. Il est indispensable qu'ils soient acteurs à part entière dans une Église catholique résolument moderne. Tout pouvoir vécu comme oppressant (trop solitaire, trop long, trop sacré) sera vu comme signe d'immaturité et d'obscurantisme. Au contraire, une autorité exercée de façon adulte et coresponsable sera un signe puissant de la validité de la proposition catholique aujourd'hui.

e) Le rôle du pasteur dans le rassemblement de la communauté paroissiale

Ces remarques étant faites, tout catholique sait combien le rôle du prêtre est primordial. Ce rôle dépasse largement celui d'un leader. Ministre de l'eucharistie et de la réconciliation, figure du Christ qui guide son troupeau, sa tâche pastorale va loin ! On lui donne parfois même une importance qu'il ne devrait pas avoir à ce degré. Mais le pasteur qu'il est a une tâche de conciliation des différences ou des clans dont on ne voit pas très bien qui d'autre pourrait l'assumer. Rien n'est si délicat que l'exercice de l'autorité ; cependant, dans les communautés de croyants, rien n'est aussi crucial. Les membres des communautés voisines se le disent : « oui, mais vous, vous avez le père untel... ». Lorsque le pasteur sait doser les différentes composantes de sa mission de façon à ce que la communauté vive et croisse selon le Christ, tous voudraient en faire partie. Le ministre a un rôle d'entraînement, et quand on rejoint cette communauté, on rejoint en fait plus que lui : c'est à la fois un style de gouvernance et un esprit communautaire qui vous attire et vous retient. Le prêtre (ou le responsable) fait rarement tout dans cette opération, mais il en est un des rouages essentiels.

A contrario, certains pasteurs semblent oublier combien leur rôle est central. Peut-être se font-ils d'ailleurs la réflexion, non dénuée de fondement, que le pasteur ne saurait être le patron d'une communauté (il en est lui-même un membre), qu'il ne saurait remplacer les baptisés ni leur retirer leurs responsabilités. Mais l'autorité demande, de la part des pasteurs comme de la part des fidèles, une implication et une

réévaluation régulière. La structure hiérarchique de l'Église rend les choses plus simples à certains égards, mais aussi plus délicates parfois.

Il faut aller plus loin : quand Yves Congar parlait du problème du mal dans l'Église³⁰, il insistait entre autre sur la question de la responsabilité des clercs :

« En un sens, nos contemporains se scandalisent davantage des défaillances personnelles. Un mauvais prêtre discrédite l'Église beaucoup plus que ce n'était le cas autrefois. La désaffection à l'égard de la pratique religieuse a souvent pour motif ou au moins pour occasion quelque malfaçon d'ordre, en somme, individuel. »

À tort ou à raison, les communautés sont à l'image de leurs pasteurs : même si ceux-ci sont aussi des membres de la communauté, et à son service (ils ne sont pas placés au-dessus d'elle), ils sont aussi, de par leur sensibilité ecclésiale et personnelle, les animateurs de leur communauté. Et du coup, il arrive, par exemple, que certains catholiques désertent les assemblées pendant le mandat d'un curé avec qui ils ne sentent pas d'affinité, et la rejoignent quand ce dernier est appelé ailleurs, et que son remplaçant leur correspond mieux. Que l'on puisse critiquer ce genre d'attitude n'enlève rien au rôle du ministre. Lorsque ce rôle est rassembleur, les paroissiens trouvent à la communauté d'autres vertus que celles de son seul pasteur, mais si celui-ci fait fuir les fidèles, il n'y a guère de critiques que pour lui. Et malgré ce que l'on peut proposer ici ou là³¹, la prise en charge d'une partie de la fonction pastorale par tel ou tel laïc demeurera toujours un pis-aller.

f) Communion, communauté, communication : langage et « transmission »

Comment parler de façon convaincante des communautés sans évoquer l'objectif de communion au sein de ces communautés, et des communautés entre elles ? Cet objectif relève d'un engagement de chacun, évidemment, et suppose ce que nous avons dit : la pratique de l'accueil, l'ouverture aux autres, la responsabilité collective, et l'exercice adulte de l'autorité. Mais il y a aussi le moyen vers cette communion, qui relève des règles de la communication. Il est sûr que la pratique libre d'un dialogue patient, tolérant, et d'une écoute authentique appartient à l'essence de ce qu'est une communauté chrétienne :

« L'Église devrait être un lieu où nous apprenons à échanger, à entrer dans un dialogue – dans nos paroisses, dans nos familles et dans nos communautés – qui nous aide à dire « je », parce que nous avons appris à dire « nous » et vice versa (...) La communauté chrétienne devrait être un endroit où l'on apprend à dire « je » avec confiance, comme l'aveugle-né. »³²

Moyen de communication et d'expression, le langage peut devenir support d'identification, et éventuellement d'exclusion, si ceux qui l'utilisent s'en servent pour discriminer entre les personnes. Ce fonctionnement est plus courant qu'on ne pense ! On ne se parle toujours pas de la même manière quand on évoque des problèmes en Église, ou en dehors d'elle. La liberté d'expression est facilement bridée. Nos commu-

nautés courent donc le risque de fonctionner comme des garanties que (si l'on appartient à la « majorité ») là au moins on pourra utiliser le langage (et les idées) qui nous conviennent, et que l'on se sentira autorisé de décourager d'y rester ceux ou celles qui ne l'utilisent pas. Le fait même que l'on est en communauté justifie pour certains ce type d'attitude. Mais par contre, si l'on n'est pas d'accord avec les personnes qui détiennent le pouvoir, on devra se taire ou attendre une nouvelle majorité...

La question du vocabulaire mérite aussi qu'on s'y attarde. L'Église est souvent critiquée pour l'utilisation d'un vocabulaire difficile à entendre ou comprendre pour le chrétien moyen de ce début de XXI^e siècle, sans parler des plus jeunes ou des incroyants. Que de catholiques ne pratiquent pas parce qu'ils se sentent loin d'un discours qu'ils ne ressentent pas comme leur étant adressé, alors que leur parole à eux n'est pas non plus en résonance avec le discours officiel. Les communautés risquent ainsi d'être l'affaire des seules personnes assez instruites pour saisir le sens des références et de l'histoire qui sont quasiment nécessaires pour comprendre ce qui est dit. Ceci n'est pas le seul fait de la liturgie. On voit donc combien est importante la formation, combien sont nécessaires les espaces de dialogue entre chrétiens eux-mêmes, et entre chrétiens et croyants d'autres religions. Car la société étant multiculturelle, l'Église ne peut pas se cantonner dans une culture de défense de son identité. Tout un travail de traduction (de transmission) est nécessaire si l'on veut que l'évangile soit annoncé.

III. AUTRES MODELES D'ORGANISATION DE LA COMMUNAUTE CHRETIENNE

1.- EXEMPLE DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE FRANCE

A. Comment dans l'Église réformée de France aujourd'hui, cherche-t-on à faire vivre les paroisses ?

L'Église réformée de France (ERF) est comme l'Église catholique divisée en paroisses territoriales, qu'on nomme officiellement « Église locale », et pour lesquelles on utilise volontiers dans la prédication le terme de communauté.

L'organisation de l'ERF est qualifiée de « presbytérien – synodal ». Elle est fondée sur l'existence d'un conseil presbytéral dans chaque paroisse, élu par l'assemblée générale des membres de la paroisse. Les membres du conseil sont élus pour 6 ans, renouvelable par moitié chaque année. Le conseil accompagné du pasteur assure le gouvernement de la paroisse et la continuité des cultes et des sacrements en cas d'absence de pasteur. Au niveau national, c'est dans le synode annuel que se prennent les décisions. Chaque région possède également un synode qui est un étage intermédiaire et une courroie de transmission entre les églises locales et le synode national. L'ERF est divisée en 8 grandes régions.

L'Église réformée de France a depuis longtemps une habitude de grande dissémination dans certaines régions. Dans certains cas, une paroisse représente un département (c'est le cas de l'Eure), ou bien la moitié du département. Dans ce cas, les pasteurs vont alterner itinérance et rassemblement : ils se déplaceront pour rencontrer les gens et susciter des rassemblements d'Église de maison, une ecclésiologie, avec les quelques membres de l'Église présents dans la ville ou le village. Il faut aller vers les gens. Et une fois par mois, on se rassemble pour un culte plus important, avec l'école du dimanche, le repas, un temps de formation. On peut faire dans ce cas de l'intergénérationnel. Le but de ce rassemblement n'est pas d'abord de nourrir le sentiment d'appartenance à la paroisse, mais d'abord de pouvoir vivre une vie d'Église, de se nourrir ensemble de l'Évangile.

Dans certaines régions historiquement protestantes, le nombre de temples peut être important au sein d'une même paroisse et les paroissiens attendent alors que le culte soit célébré alternativement dans les divers temples. Il y a un poids des bâtiments qui n'existe pas dans d'autres régions où il est plus facile d'imaginer de nouvelles formes. Une tendance actuelle est le regroupement de paroisses devenues trop petites, mais le modèle est plutôt de travailler en secteur : les paroisses restent paroisses et un pasteur peut être au service de 2 ou 3 paroisses. On peut aussi mutualiser des services : dans le Sud Ouest, dans un département, il y a 4 paroisses et 3 pasteurs. Chaque pasteur donne 20 % de son temps pour la paroisse sans pasteur, chacun selon une spé-

cialité différente.

Dans les paroisses, ce qui est aujourd'hui principalement attendu est de l'ordre de l'accueil, du relationnel et de la prédication. On constate souvent un déficit de l'accueil au niveau des paroisses, auquel les paroissiens ne sont pas assez attentifs. L'accueil permet que les gens se sentent exister dans l'Église et comprennent alors qu'ils existent devant Dieu. Les qualités relationnelles du pasteur sont là primordiales et il va induire beaucoup de choses pour la manière dont la communauté sera accueillante. Dans le culte, il y a une forte attente sur la prédication, le contenu de la parole : on attend de comprendre la Parole de Dieu et que ça soit en lien avec la vie. L'enracinement biblique est nécessaire pour nourrir les gens existentiellement (pour éviter une tendance à des prédications philosophiques ou moralisatrices). Les paroisses retrouvent cette place centrale de la Parole de Dieu.

Cela explique que trois critères soient principalement retenus pour le discernement des futurs pasteurs : d'abord qu'il soit un témoin de Jésus-Christ, qu'il transmette la joie d'être chrétien, qu'il ait en lui le désir de partager l'Évangile. Ensuite on demande au pasteur d'être un théologien, c'est-à-dire capable d'une parole personnelle porteuse de sens. Aujourd'hui il ne va plus de soi d'être chrétien dans la société et il faut accompagner les personnes en quête de sens. Pour cela les pasteurs sont attendus sur une parole habitée, qui donne du sens. Enfin, parce que le ministère est vécu au sein d'une communauté, on insiste sur la dimension relationnelle du pasteur, qui demande à la fois des compétences et une manière d'être : être à l'écoute, se situer par rapport aux autres, animer des groupes, gérer des conflits.

Qu'est-ce qui doit être prioritaire dans la vie d'une paroisse ? Suivant les époques et les lieux, on a mis l'accent sur la diaconie, sur l'accueil et l'écoute, sur l'annonce de l'Évangile. Aujourd'hui, la priorité pourrait être donnée dans les services paroissiaux à l'Évangile explicite, autour d'un trépied : le culte (avec la formation de prédicateurs laïcs), la catéchèse et la formation à tous les âges de la vie (avec la formation de catéchètes), et les visites, pour manifester la proximité de la paroisse.

L'ERF se lance aussi dans de nouvelles expériences missionnaires : elle envoie dans des régions de grande dissémination, dans l'Est de la France, des équipes pastorales missionnaires : avec un mandat de 3 ans, composées de 2 pasteurs, ces équipes ont pour but de constituer une Église là où elle n'existe pas encore. Dans les paroisses, on est souvent dans le maintien de l'existant. Là, il s'agit de faire naître du neuf.

B.- La situation en Seine-Maritime.

La Seine-Maritime appartient à la région Nord-Normandie de l'ERF, qui regroupe le Nord, la Picardie (sauf l'Oise) et la Normandie. Cette région est divisée en 4 consistoires, dont un correspond à la région Haute-Normandie. Le conseil du consistoire regroupe tous les pasteurs plus un délégué laïc par poste pastoral. Le consistoire assure les fonctions que les paroisses lui confient et qu'elles mettent au service. Pour la Haute-Normandie, les paroisses ont délégué au consistoire la formation permanente

des prédicateurs laïcs, des visiteurs (maison - hôpital) et des moniteurs d'école biblique. Le consistoire est également responsable de l'aide humanitaire, puisque toutes les paroisses de Haute Normandie soutiennent ensemble un hôpital protestant dans le Kivu (Congo-Kinshasa). Chaque année, y est organisée une mission médicale et pastorale. Le consistoire est aussi un lieu d'échange et de débat et de rassemblement : une fête du consistoire est organisée tous les deux ans dans une paroisse avec culte, repas, jeux et animation.

Au niveau local, les paroisses sont regroupées en secteur, en fonction de la proximité géographique. La Seine-Maritime est divisée en 3 secteurs : le secteur du pays de Caux avec trois paroisses : Le Havre, Lillebonne et Bolbec (2 pasteurs seulement pour 4 postes) ; un secteur avec deux paroisses : Luneray et Dieppe (1 seul pasteur) ; le secteur des boucles de la Seine, avec deux paroisses : Elbeuf et Rouen. Au sein d'un secteur, les pasteurs tournent pour le culte, ainsi que pour les études bibliques.

Les Églises évangéliques de diverses dénominations sont beaucoup plus nombreuses en Seine-Maritime. Le site Internet *eglises.org* donne une liste de 44 lieux de culte évangéliques pour le département, certains cultes se tenant dans des hôtels ou des terrains d'accueil des gens du voyage. Ces Églises appartiennent à diverses fédérations, la plus nombreuses étant les Assemblées de Dieu (20 lieux de culte). La fédération des Églises du Plein Évangile de France compte 5 lieux de culte, les Églises apostoliques ont 4 implantations, l'Armée du Salut, 3 implantations ; on compte aussi 3 Églises baptistes, et quelques autres dénominations. Il est évidemment difficile de dire quelle est la taille et l'influence de ces communautés. Mais on peut souligner la grande facilité d'implantation de ces Églises, fondées souvent par un pasteur de manière très indépendante.

2.- EXPÉRIENCES PASTORALES VÉCUES DANS D'AUTRES DIOCÈSES, D'AUTRES TRADITIONS CHRÉTIENNES ET EN D'AUTRES TEMPS

A.- Introduction

a) *Ce qu'en disait Jean-Paul II*

La paroisse, famille de familles, laboratoire de la foi, centre d'entraînement à la sainteté, maison ouverte à tous et au service de tous, ne doit pas devenir un club réservé à une élite spirituelle ou apostolique. Le choix entre qualité et quantité porte toujours à une mutilation³³. Les pistes à suivre³⁴ sont une certaine adaptabilité des structures paroissiales et les petites communautés ecclésiales. Les nouveaux mouvements et communautés peuvent être, jamais de manière isolée, d'une grande aide pour ce renouveau³⁵. Au centre de tout se trouve l'eucharistie, cœur battant de la paroisse³⁶, ce que redira avec force Benoît XVI³⁷.

b) *Les difficultés actuelles et la paroisse idéale*

Selon Mary Ann Glendon, présidente de l'Académie Pontificale de Sciences So-

ciales, les difficultés principales auxquelles sont confrontées les paroisses sont actuellement les déplacements et déménagements fréquents (qui affaiblissent la notion traditionnelle de paroisse territoriale³⁸), le bouleversement que constitue l'arrivée en masse des femmes (ressource traditionnelle des paroisses) dans le monde du travail, les changements de comportement vis-à-vis du mariage et de la sexualité, et surtout les attaques contre les valeurs chrétiennes. Les solutions seraient la prédication de la foi entière, sans compromis, et la valorisation des ressources existantes : mouvements et communautés, pour aller chercher les pratiquants de demain. La paroisse idéale serait alors un modèle de complémentarité entre hommes et femmes, religieux et laïcs, paroissiens et mouvements, etc.

B.- Précédents français

a) Les églises-mères de l'époque mérovingienne

Du VII^e au IX^e siècle, le nombre de communautés chrétiennes à la campagne augmente considérablement. Beaucoup de ces lieux de culte n'ont pas de clergé propre, ni même de desservant régulier. Un prêtre voisin vient quelquefois. Aux grandes fêtes ces oratoires secondaires s'effacent pour laisser l'église principale (église-mère) accueillir les fidèles. La réforme suivante entreprendra de délimiter ces paroisses, les développements des abbayes permettant de les desservir. Par la suite des conciles (comme celui de Toulouse en 844 ou de Pistes en 865) légifèrent sur les divisions de paroisses, suite à des abus pour raisons financières. Les églises anciennes gardent alors le titre d'églises-mères et les baptêmes et sépultures. Le cas diffère cependant d'aujourd'hui car ce ne sont pas forcément les desservants qui manquaient mais surtout leur stabilité.

b) Les missions intérieures³⁹

Ces missions, apparues dès le moyen-âge, deviennent une institution suite au concile de Trente. Elles renforcent la prédication assurée par les curés. Certains évêques font précéder leurs visites pastorales par ces moyens d'aplanir les voies. Citons saint Jean Eudes, saint Vincent de Paul, saint Louis-Marie Grignon de Montfort et leurs sociétés ou congrégations pour nous rendre compte de l'importance qu'elles ont eu pour l'enracinement de la foi. Leur but est d'évangéliser ce qui sera plus tard appelé les milieux de vie, puis de les rassembler autour de leur pasteur afin de constituer une communauté authentiquement chrétienne. Elles comprennent généralement 4 phases : le sermon introductif, à l'aube, suivi de la messe. C'est une exhortation simple pour milieux populaires. Puis vient la méditation, en fin de matinée. Plus lyrique, elle s'apparente à une oraison et est plus destinée à ces dames de la bourgeoisie ou de la noblesse. L'après-midi est consacré à une conférence ressemblant plus à une joute oratoire opposant deux missionnaires : l'un jouant le rôle du pécheur ou de l'incroyant, l'autre lui répondant du haut de la chaire. La journée se termine par le sermon du soir, synthèse vibrante de toute la journée, auquel tous sont conviés. Une mission enfin ne peut se concevoir sans procession de clôture, qui frappe l'imagination de tous, image

du peuple en marche, conduit par leur berger : le curé. Une croix, bénie par le missionnaire, vient sceller les réconciliations, bonnes résolutions et conversions. Les fruits de ces missions furent grands, les plus évidents apparaissant aux temps de persécution religieuse.

c) Les fabriques et confréries du concile de Trente

Les fabriques se sont généralisées depuis le XIIe siècle. Même si leur régime juridique n'est pas invariable, leur assemblée est laïque : l'autorité dans la paroisse est double, le pouvoir spirituel est exercé par le curé, le temporel par le corps des paroissiens. La présence du curé y est même souvent interdite. Les confréries quant à elles regroupent les paroissiens par affinité spirituelle. Ces fraternités ont comme but d'aider le curé à accomplir ses diverses tâches pastorales, par un soutien spirituel, économique ou social.

d) L'immédiat après-révolution

Un des rares moments en France où les églises se sont retrouvées désaffectées est bien celui de la tourmente révolutionnaire. Cette période ne peut malheureusement que peu nous aider en ce qu'elle fut une succession ininterrompue de chamboulements inimaginables aujourd'hui et laissant peu de temps à la réorganisation pastorale. Émerge dans ce *tohu-bohu* la figure du bon et saint curé par excellence : le curé d'Ars. Ses vertus ont été depuis canonisées et citées abondamment. Mettons seulement en avant ses qualités de pasteur, et son zèle dans la célébration de l'eucharistie et de la confession, de prédicateur et de catéchiste, prompt à visiter ses fidèles et à (r)établir confréries, œuvres, fabrique, l'accueil de 'la providence'... Nous pouvons aussi mettre en avant au milieu du XIXe siècle une tendance croissante vers la vie communautaire (pour des raisons de vertu, ou financières) et le soin de la formation, par l'envoi d'un nombre croissant de séminaristes au séminaire français de Rome et l'octroi de bourses aux plus pauvres⁴⁰.

C.- Exemples d'autres diocèses et d'autres traditions chrétiennes

a) Exemple de Philippe Christory, curé de Cogolin et de Sainte Maxime, diocèse de Toulon

Après quelques expériences comme vicaire et curé à Paris, il lui semble important de découvrir la grâce spécifique à chaque paroisse. Il ne faut pas vouloir appliquer un modèle extérieur à une paroisse et recréer artificiellement tout ce qui a pu marcher ailleurs. Il faut savoir se limiter, en tenant compte de 3 dimensions essentielles : la vie spirituelle, le service de la charité et la formation. Il ne faut pas non plus perdre de vue la mobilité des paroissiens et leur capacité d'engagement souvent limitée à 2 ou 3 ans.

La paroisse doit être une communion de familles, sans toutefois faire miroiter de fausses espérances à des blessés de la vie. Cette communion se fait en retrouvant la dimension festive de l'eucharistie, déjà vécue dans les célébrations et adorations, mais aussi quelquefois par un repas paroissial gratuit et partagé, une journée de pèle-

rinage, etc. Le conseil paroissial est ici élargi et est renouvelé chaque année, avec 3 réunions dans l'année, sous forme de *brain storming*. Les marginaux ont une place privilégiée avec le petit déjeuner offert 3 fois par semaine suivi des laudes pour les volontaires. Le prêtre doit accompagner (et pas seulement conseiller) ces accueils des plus pauvres.

Le lieu physique de la paroisse doit être un phare, attirant, ouvert, lieu de prière et oasis de silence : le monastère du prêtre. En priant au milieu de ses fidèles, le prêtre donne un témoignage de fidélité : personne n'entre dans une église sans attendre quelque chose ! Le catéchisme peut se faire en partie dans l'église. Enfin la paroisse peut se rendre visible par un café théologique ou un stand sur le marché.

Les prêtres, dans un monde sous pression, ont besoin de repos et de ressourcement. La vie commune permet le soutien dans la prière, l'amitié, la stabilité, la fidélité, la protection contre des envahissants. Il faut une séparation nette entre lieu de l'accueil et espace privé. Ainsi l'oraison, la liturgie des heures, la *lectio divina*, le rosaire... fondent une charité qui est un vrai témoignage vocationnel.

Avec les laïcs, les charges et responsabilités méritent d'être définies clairement (ainsi que leur durée !) et le travail vérifié. Personne ne doit s'approprier un service. Les opérateurs stables (bénévoles ou pas) permettent l'organisation des volontaires et la gestion des projets. Ce premier cercle de laïcs (rencontrés chaque semaine ou même chaque jour) doit être vu comme un don de Dieu pour la mission. Ceci s'enracine mieux dans une vie de prière (adoration, rosaire...) et pourquoi pas à la même table, ce qui renforce l'amitié et «décléricalise» les relations.

La mission enfin, s'articule en trois temps : l'accueil, la vie commune en paroisse, la mission. Une messe unique peut favoriser cet accueil, en évitant la tentation de choisir 'sa' messe. Une école d'adoration ou une école de prière mariale, ou avec les enfants, peut constituer les forces nécessaires pour l'élan missionnaire. Cela peut se faire au travers d'évènements culturels ou de traditions spirituelles (processions, lieux de pèlerinages). L'attention aux enfants permet aux parents de suivre plus facilement. La question à se poser est : vers qui irait Jésus ? à qui parlerait-Il ? où irait-Il ? La miséricorde est un trésor de nos paroisses.

b) Les cellules d'évangélisation

« L'Église est faite pour évangéliser⁴¹ » disait le Pape Paul VI, suivant le fameux « Allez dans le monde entier » de l'Évangile de saint Marc. Un prêtre ne peut donc pas se contenter des présents de la messe dominicale. Une réponse est arrivée par la Floride, où la paroisse Saint-Boniface de Pembroke Pines a adopté la méthode d'évangélisation du Dr Paul Yonggi Cho, pentecôtiste de Corée⁴². Cette méthode cherche tous les absents, tout le troupeau. Son point de départ est l'adoration eucharistique et la prière. Puis viennent six semaines de formation pour les premiers responsables de cellule, pour que commence la croissance. Les 4 termes fondamentaux sont d'abord le système : il faut une référence constante au pasteur, pour éviter les tentations de refus de l'institution. De fait les cellules concourent au développement du corps mystique qui

est l'Église. Puis vient la cellule : petit groupe capable de vie autonome et de multiplication, elle est constituée de relations de l'*oikos*, i.e. du voisinage, ou lieu de vie. Une cellule est faite de 6-8 à 15-18 personnes. Arrivée à un nombre suffisant, elle se scinde en deux. Paroissiale parce que c'est le tissu, le lieu propre sur lequel vit le système des cellules. Il faut parfois réveiller l'ours léthargique qu'est la paroisse. D'évangélisation, enfin, car c'est là le but exclusif et ultime des cellules. L'intuition de base est que nous sommes invités à aller vers ceux que nous rencontrons tous les jours, en choisissant les personnes qui sont le plus loin de Dieu. Nous avons le plus de facilité pour toucher ces proches et, de plus, personne ne peut le faire à notre place.

Le fonctionnement des cellules consiste en une rencontre hebdomadaire, d'environ 1h30, composée de 7 moments : la prière de louange et de remerciement (ce qui nécessite, pour les nouveaux venus, une préparation par l'"évangélisateur"), le partage des joies et des peines, réussites et échecs, l'enseignement du pasteur (enregistré sur cassettes, ou autre, ainsi toutes les cellules reçoivent le même), l'approfondissement de l'enseignement grâce à un support écrit, la prière d'intercession (avec éventuellement une prière sur les frères présents). Les changements induits sont grands : voir en chaque homme un frère à appeler, en chaque chrétien un collaborateur du prêtre, lui-même prêtre, prophète et roi. Il nous faut aussi oublier notre attitude de consommateur face à la paroisse.

c) La paroisse saint Romain, martyr, diocèse de Rome

Cette paroisse est née avec la construction d'un quartier. Elle a eu un rôle d'accueil et d'agrégation. Sa vitalité est contagieuse : suite à la mort d'un clochard, des paroissiens ont commencé à distribuer couvertures et nourriture. De là ont surgi la maison d'accueil pour femmes enceintes *Ain Karim*⁴³, la maison d'accueil pour femmes *Sichem*⁴⁴, les appartements d'accueil, le centre *Nain*⁴⁵ pour s'occuper des enfants après l'école et permettre aux mères de travailler, la coopérative *En Kana*⁴⁶, fournissant nourriture et services. Ce service de la charité a demandé un approfondissement de la foi : une vierge consacrée apporte sa présence maternelle. De là est venue une réflexion sur la place du parrain et de la marraine. L'unité de tout cela se fait dans l'eucharistie. Il faut insister sur le primat de la personne, la nécessité de l'accueil, de l'écoute et de l'orientation, l'importance de la catéchèse, pour continuer à guider ceux qui arrivent.

d) Considérations esthétiques de Kiko Argüello, fondateur du chemin néocatéchuménal

Partant de l'idée que la beauté sauvera le monde, et que nos églises ressemblent trop à des garages depuis qu'elles ont été vidées des images des saints, il nous invite à redécouvrir la beauté du baptême, en particulier par immersion, dans la mort et la résurrection du Christ. Ainsi le chemin néocatéchuménal n'est pas un mouvement ou une association mais l'initiation chrétienne et, en tant que tel, dépend de l'évêque. Le chemin est un catéchuménat post-baptismal. Il cherche à faire passer la paroisse d'une pastorale de sacramentalisation (des chrétiens qui viennent à l'église) à une pastorale d'évangélisation. Pour cela il faut aimer, et il faut donc une foi adulte,

d'où le besoin de commencer un itinéraire d'initiation chrétienne en communauté. Le curé annonce le dimanche la catéchèse pour adultes le mardi pour tous ceux qui le désirent. Tous sont invités largement par les moyens habituels. En une quinzaine de catéchèses kérygmatisques le chrétien découvre que la vie chrétienne s'appuie sur la Parole de Dieu, la liturgie et la communauté. Ceux qui le désirent sont invités à une vie en commun, et ceux qui veulent encore poursuivre peuvent créer une petite communauté d'une trentaine de frères qui commence son chemin. Ainsi la paroisse, d'année en année, devient une communauté de communautés. Tout ceci se fait en parallèle avec les activités pastorales habituelles, et même avec les groupes ou associations existants.

e) Exemple de la Pologne avec Zbigniew Nosowski

La Pologne a vu des changements fantastiques depuis la chute du mur de Berlin dans tous les domaines, sauf peut-être dans les paroisses. Mais le contact avec les jeunes semble perdu et la paroisse finit par ressembler à un fournisseur de services religieux. Le remède est de faire de la paroisse une école de communion et de responsabilité. La paroisse idéale (les rêves peuvent être prophétiques) ressemble alors à une famille et à une maison. La place du prêtre est aussi importante que celle du mariage dans la famille. Cette maison doit être une maison spirituelle, une source pour le reste de la vie. Ses deux trésors sont l'eucharistie et les pauvres. L'eucharistie joue alors le rôle de centre, mais aussi quelque part de vitrine de la paroisse, au travers de laquelle les non pratiquants la découvrent. Les pauvres – en esprit ou en société – devraient avoir la première place dans le cœur des paroisses. La paroisse est donc, comme l'Église, *semper reformanda*, ce qui nécessite une implication constante.

f) Projet pastoral de São Sebastião, Belo Horizonte, Brésil

8 missionnaires sont arrivés dans cette paroisse en décembre 1985. La paroisse avait 13 ans d'existence, comptait 30 000 habitants et était en croissance constante, avec le risque de voir des sectes détourner les chrétiens de Dieu. Les 3 premières années se passèrent à l'écoute de la réalité et à discerner. Le but du projet pastoral qui a émergé était de créer une paroisse qui soit une communion de communautés, à travers un cheminement trinitaire.

Tout ce qui existait déjà fut préservé et valorisé, avec patience et attention aux plus pauvres. La paroisse fut structurée petit à petit, jusqu'à compter aujourd'hui 8 chapelles, 44 régions et 157 petites communautés. Les chapelles sont des lieux de culte avec coordinateur et conseil pastoral. Les régions servent à la communion entre les personnes, avec un responsable aidé de collaborateurs. Les petites communautés (12 à 15 personnes) ont suivi un chemin kérygmatisque et se retrouvent chaque semaine pour étudier, prier, vivre la Parole de Dieu. Les réunions suivent un itinéraire de foi progressif avec fiches, catéchèses enregistrées et suivi par le secrétariat paroissial. Il existe aussi des groupes, associations et mouvements ecclésiaux. Le projet pastoral se répartit selon différents milieux : les structures de communion, la dimension communautaire, la dimension missionnaire, les jeunes, les familles, la catéchèse, la liturgie, l'entraide, la

communication, les œuvres diverses, l'œcuménisme, les services pastoraux, les services techniques, l'administration et l'économie. À chaque étape, chaque milieu fait l'objet d'un plan et d'évaluations, selon des objectifs prédéfinis. Afin de favoriser la communion, chaque programmation est décidée par l'ensemble des équipes, après une préparation spirituelle. La paroisse est en état de mission permanent. Ainsi, chaque petite communauté doit visiter régulièrement un certain nombre de familles qui lui sont confiées.

La *première étape* (1990-1995) était centrée sur le Père, avec la redécouverte de l'amour de Dieu pour nous, l'approfondissement du sens des sacrements de guérison, accompagnés par Marie, fille bien-aimée du Père. Cette étape s'est conclue par une 'semaine de la fraternité'. La *deuxième étape* (1996-2003) était à la découverte de Jésus, frère de tous, Parole qui sauve. Les sacrements redécouverts étaient le baptême et l'eucharistie. Il faut mentionner un défilé biblique, et un autre catéchétique, des cours bibliques, l'adoration eucharistique, la découverte de Marie, disciple du Christ. Durant cette étape ont été développés de nombreux services et ministères : 1500 laïcs se sont rendus disponibles. Tous reçurent une formation et une orientation selon leurs compétences. Les messagers portent le journal gratuit de la paroisse, les catéchistes vont maintenant dans les familles, beaucoup accueillent les nouveaux venus. L'étape s'est achevée sur un congrès eucharistique paroissial. La *troisième étape* est en cours, sous la conduite de l'Esprit-Saint. Les missions paroissiales donnent un nouvel essor : pendant qu'un groupe visite les familles, un autre prie pour lui devant le Saint Sacrement. Chaque mois a lieu un dimanche de la charité, avec collecte alimentaire. Des cours variés ont lieu. Les sacrements phares sont la confirmation et l'ordre. Cette étape sera conclue par un congrès missionnaire. La *dernière étape* sera dédiée à la Sainte Trinité, avec comme but d'être une Église, communion de communautés missionnaires. Le sacrement central sera le mariage. L'événement conclusif sera un synode sur le thème : "saints ensemble pour que le monde croie".

g) La méthode ASIIPA et les petites communautés chrétiennes

Créée en 1993 à partir de matériel fourni par le *Lumko Institute of South Africa*, lui-même inspiré par l'ecclésiologie du concile Vatican II, l'Approche Pastorale Intégrée Asiatique (*Asian Integral Pastoral Approach*) est une section de la fédération des conférences épiscopales d'Asie. Elle couvre 10 pays et est utilisée aussi en Suisse et en Allemagne. Le territoire visé est plus un monde qu'un pays. Déjà traduit en 25 langues asiatiques, l'ASIIPA a lieu dans des régions où les chrétiens sont moins de 1% de la population, elle doit mettre en œuvre évangélisation et dialogue, porter témoignage du royaume de Dieu dans le monde. Le matériel doit faire preuve d'adaptabilité pour les différentes cultures. Le but est d'avoir une Église participative et coresponsable, qui reconnaît la diversité des dons de l'Esprit-Saint (prêtres, laïcs, religieux...) et les met en œuvre : une Église constituée par une communion de communautés. Le projet est intégré car il cherche à établir un équilibre entre le "spirituel" et le "social". Il est pastoral car il vise à faire assumer leur rôle aux laïcs dans le monde comme dans l'Église. Centré sur le Christ et sur la communauté, il cherche à former dans les pa-

roisses de petites communautés chrétiennes, appelées aussi Communautés Chrétiennes de Base. Les éléments fondamentaux d'une Communauté Chrétienne de Base sont : la proximité des baptisés, la lecture et le commentaire de l'Évangile du dimanche suivant, un programme d'action commune et le lien à la paroisse. L'approche fondamentale est une formation pour adultes, basée entre autres sur le Catéchisme de l'Église Catholique. Le centre de la communauté est le partage d'Évangile, selon 7 étapes délimitées par le *Lumko Institute*. Il permet une contemplation du Christ et débouche sur une rencontre de la Parole de Dieu avec le monde concret. Différentes équipes d'aide et de relecture coordonnent l'ensemble.

h) L'exemple des paroisses vietnamiennes

L'Église qui est au Viêt-Nam manque de prêtres et chaque prêtre a deux ou trois paroisses, souvent distantes. Il faut noter un manque de formation (biblique, général...). Le curé passe quelques jours dans les paroisses. Chaque paroisse a son équipe paroissiale, avec un président, un correspondant du curé (qui dirige la prière matin et soir, quelque fois le midi avec les enfants), un catéchiste, un gérant... le curé réunit les correspondants chaque semaine, tout comme les catéchistes, qui transmettent ce qu'ils ont reçu comme consignes ou comme formation. Il existe des concours paroissiaux, puis diocésains et nationaux pour le catéchisme (fonctionnant beaucoup sur l'apprentissage par cœur). La formation en vue du mariage est sanctionnée par un examen, qui peut être passé longtemps avant le mariage. De nombreux groupes de prière font le dynamisme de la paroisse.

i) L'exemple des Communautés Chrétiennes de Base en Afrique

La Communauté Chrétienne de Base est une petite communauté construite autour de l'eucharistie. Le soutien mutuel y est omniprésent : soutien humain, spirituel, matériel et économique, fraternel dans la foi. L'intuition de ces Communautés Chrétiennes de Base est celle qui prévalait dans l'Église primitive : toute communauté a commencé par être petite. De plus il semble normal de vivre dans l'Église-famille de Dieu une fraternité réelle. « Frères » était le nom commun des chrétiens. En Afrique cette organisation comporte souvent un déplacement géographique, afin de se protéger d'un milieu animiste ou musulman, ainsi que pour favoriser le respect des préceptes chrétiens : repos dominical, monogamie, abstention de pratiques fétichistes... Il sert aussi éventuellement à se libérer du contrôle de la famille pour un néophyte. Les 7 services qui structurent la Communauté Chrétienne de Base sont la présidence (appelé président – délégué pour souligner que c'est l'évêque le seul président de la communauté), le secrétariat, la catéchèse, la liturgie, la gestion matérielle et financière, l'aide réciproque et la promotion humaine, et enfin le service des vocations. Les réunions (de prière ou d'écoute de la Parole de Dieu) ont lieu dans les maisons, ou sur les places. Le fait d'être baptisé ne suffit pas pour faire partie de la communauté, il faut vivre son baptême.

j) L'expérience pastorale de la mission en Thaïlande par l'abbé Nicolas Lefébure, MEP, diocèse de Rouen

J'ai 35 villages (700 baptisés) et 1 camp de réfugiés birmans (500 catholiques). Mon ministère est de "visitation". Je peux me permettre, cette première année, de n'avoir aucun projet concret, car telle n'est pas l'attente des fidèles. Il existe 2 rôles de terrain très importants : le catéchiste et le chef chrétien.

Le catéchiste suit normalement une formation de 2 ans à temps plein. Son rôle est multiple : visiter les familles régulièrement, vivre en chrétien exemplaire, animer prière et enseignement de la bible, présider les célébrations de mariage, si le prêtre ne peut se rendre sur place, tenir un *status animarum* et mettre à jour histoire et informations sur les villages, connaître les difficultés des familles sur le terrain et discerner.

Le chef chrétien est élu par les familles chrétiennes du village. Il doit conduire la prière le dimanche, en l'absence du catéchiste ou du prêtre, encourager aux traditions, faciliter la venue et les interventions des catéchistes ou du prêtre, conseiller le prêtre dans la connaissance des fidèles, liens familiaux, activités, caractère et mœurs.

Catéchistes et chefs chrétiens sont nos deux rôles et aides fondamentaux. Difficile, dans un contexte culturel et linguistique différent, de décider sans leur avis ou éclairage. Il reste que les gens sont souvent peu instruits et que le prêtre occupe malgré lui, en Asie, un statut élevé : la décision finale, de toute façon, me reviendra. Parfois je demande un conseil ; on me répond : c'est comme le père veut. Compte tenu de l'humilité, de la timidité et de la personnalité des montagnards, le prêtre se trouve assez seul aux commandes. La communauté suivra en force, avec dévouement et fidélité, mais il faut entraîner ferme.

k) Exemple de la diaspora orthodoxe en Italie et à Malte

L'archidiocèse orthodoxe d'Italie et de Malte, dépendant du Patriarcat œcuménique de Constantinople, cherche à rassembler des chrétiens d'origines géographiques très diverses (la liturgie se fait en 4 langues différentes), souvent très dispersés et avec des situations très variées (travail précaire, étudiants, en cours d'insertion...).

Quelques données : 55 prêtres, dont 50 de moins de 50 ans, 1 million et demi de fidèles, 400 ans d'ancienneté.

Quelques solutions : les paroisses sont panorthodoxes (i.e. sans distinction d'origine). Elles sont réparties géographiquement par province. Elles possèdent toutes un prêtre et la divine liturgie y est célébrée. Les fidèles (e.g. à Milan ou à Venise donnent systématiquement leurs coordonnées afin de recevoir le bulletin paroissial (A3 noir et blanc, proche d'un catéchisme pour jeunes, fait par le curé : rapport de personne à personne). Il est envoyé aussi grâce aux registres. Ce qui permet de créer un annuaire des fidèles. Le curé appelle chacun pour Pâques, Noël, et pour leur fête patronale (sens chrétien des fêtes, contact avec tous).

La communauté se rassemble autour d'une unique messe. Le point important est que la liturgie doit être nourrissante, et pas ressembler à un *fast food* : « l'Église ne doit pas devenir un *Mc Donald's*⁴⁷ ».

D.- Différents aspects de la question

a) *L'eucharistie dominicale au cœur de la foi, par l'évêque de Vannes*

Le dimanche est le sanctuaire du temps de Dieu, or l'absence de prêtres dans les jeunes églises et la crise des vocations dans les pays de vieille chrétienté créent un dilemme pastoral : faut-il que la communauté locale se rassemble pour célébrer son Seigneur en l'absence de prêtre ou bien favoriser les moyens de locomotion modernes ? Il faut tout d'abord distinguer entre la clarté de l'aube et le crépuscule, les jeunes Églises et les pays de vieille chrétienté. Dans le second cas le manque de prêtres est le reflet d'une crise. Essayer de l'enrayer par des succédanés risque de l'aggraver. Dans la pratique les ADAP, en particulier celles comportant la communion à la réserve eucharistique, créent la confusion avec une 'messe sans prêtre'. Positivement, elles permettent de donner une visibilité à l'Église locale. Il faut alors éviter d'opposer l'Église locale avec le peuple de Dieu dont parle *Lumen Gentium* et qui désigne le peuple organisé et hiérarchisé, le Christ total tête et corps de saint Augustin. Les chrétiens risquent aussi à la longue de se satisfaire des ADAP. Le risque est alors de découper la messe en morceaux, contrairement à ce qu'enseigne le concile sur l'unité des deux tables dans l'unique acte de culte. D'autres chrétiens encore peuvent voir dans les ADAP d'abord l'occasion de « promouvoir » le laïcat et de faire pression en vue de la réforme de la discipline de l'Église latine sur le célibat des prêtres. Ces manières de voir peuvent démobiliser les communautés chrétiennes dans la prière pour les vocations. La tendance ici sous-jacente est toujours une cléricisation des fidèles laïcs. Le problème est donc double : ecclésiologique et sacramentel. L'assemblée amputée de son ministre n'est pas l'Église locale, il faut ici rappeler les longs mois qu'a passé le bienheureux Charles de Foucault dans son ermitage saharien sans avoir la consolation qu'un militaire de passage puisse lui servir la messe : la Tradition exige que l'Église, Tête et Corps, soit présente. Sacramentellement enfin, la communion pose problème si elle est séparée du sacrifice, or le repas eucharistique est un repas sacrificiel.

Les solutions préconisées sont de s'abstenir de communier lors des ADAP pour éviter qu'elles ressemblent à des messes sans prêtres. De plus si l'eucharistie est distribuée en l'absence de celui-là même qui tient sacramentellement la place du Christ, face à son Église, elle risque d'apparaître comme une simple réserve énergétique. S'il paraît opportun de conserver un temps de prière dans l'église paroissiale, peut-être pourrait-on favoriser la célébration de la liturgie des heures, avec une lecture de la Parole de Dieu plus développée et un temps d'adoration eucharistique qui pourrait se conclure par une communion spirituelle. Dans un autre ordre d'idée on pourrait favoriser une messe annuelle de doyenné ou un pèlerinage dans un sanctuaire diocésain, afin de rappeler que l'Église est un peuple en marche.

b) *Point de vue de Sergio Lanza, professeur ordinaire de Théologie pastorale*⁴⁸

Dans l'ère actuelle de massification et de subjectivisation, tout est vu dans un

syste de rapports entre producteurs et consommateurs. Tout ce qui complète la vie humaine - culture, religion, tradition, nation, morale, etc. - est vu hors de la société, face à la liberté de chacun. L'Église, pour se renouveler, doit retrouver une image qui ne s'appuie plus sur la seule figure du prêtre. La paroisse doit être un lieu de haute signification humaine et spirituelle, de sagesse et de sens : une évangélisation de la culture. Ceci passe aussi par la vie concrète des communautés, l'expression populaire de la foi, l'art renouvelé... ainsi le terme 'laïc' doit être évité comme ambivalent et négatif. D'ailleurs, le « chrétien sans plus » n'est qu'une abstraction et n'existe pas concrètement. L'objectif encore à rechercher est une Église communauté visible, articulée, de multiples charismes et ministères, tous tendant à la croissance de l'unité ecclésiale.

Il faut donc oser faire de nos paroisses des lieux pour toute la vie sociale, et pas seulement pour ses pathologies, éviter la tentation du repli sur soi ou de la reconquête d'une gloire fanée, ou d'un horizon qui se limiterait à éliminer les problèmes.

c) Les ministères non ordonnés selon Arturo Cattaneo⁴⁹

Le *motu proprio* de Paul VI *Ministeria Quaedam*⁵⁰ précisait que rien n'empêche les conférences épiscopales de demander d'autres offices que ceux de lecteur et d'acolyte, comme par exemple portier, exorciste ou catéchiste. Mais le danger réside dans un obscurcissement de la différence entre sacerdoce commun et sacerdoce ministériel⁵¹, ou encore une cléricisation des laïcs et leur transformation en professionnels de la pastorale. Ceci est une fausse promotion des laïcs, au lieu de les aider à découvrir et à vivre leur vocation spécifique : l'animation chrétienne des réalités séculières⁵². Ainsi par exemple la moitié des paroisses de Suisse allemande sont confiées à des opérateurs pastoraux laïcs, ce qui est contraire à l'esprit du législateur du canon 517§2⁵³. Il faut éviter qu'un collaborateur à temps plein remplisse un rôle de direction de la communauté chrétienne. Karl Rahner met en garde contre un deuxième clergé. Les domaines où, à côté du ministère ordonné, d'autres ministères, institués ou reconnus, peuvent s'épanouir pour le bien de la communauté sont (en plus de la liturgie) la formation ou la charité⁵⁴. On peut généraliser en mettant en avant le *munus profeticum* et le *munus regale*, auquel rattacher aussi la justice et la paix. Le critère permettant d'articuler valablement les ministères, offices et charges, est de voir en l'Église non pas un distributeur de services religieux, mais un sacrement et une communion.

d) Propositions⁵⁵ du Cardinal Arinze⁵⁶ afin de sanctifier le dimanche

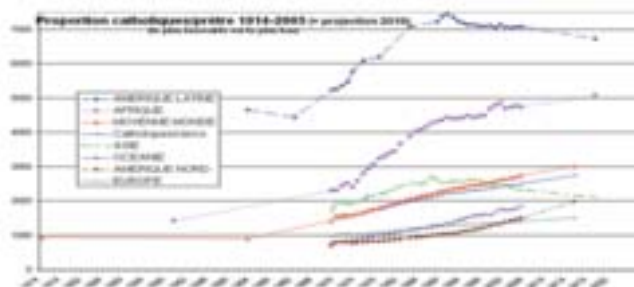
Après avoir relevé quelques tendances à voir le dimanche seulement comme une partie du *weekend*, et de n'en faire qu'une occasion restreinte de penser à soi sans travailler... et sans Dieu. Ceci se traduit par exemple par la libéralisation du travail dominical. Parmi les initiatives possibles pour répondre à la soif exprimée par les 49 martyrs d'Abitène : « nous ne pouvons pas vivre sans l'eucharistie », il faut déjà éviter la tendance de n'avoir qu'un ou deux enfants : sans naissances, les vocations sont mathématiquement rares. Il invite aussi à accueillir largement les prêtres retraités, étu-

dians ou de passage, à célébrer pour eux la messe, et non pas à se contenter d'une liturgie de la Parole. Enfin il demande aux évêques de ne pas accorder trop facilement la faculté de distribuer la communion lors de liturgies de la Parole, au motif que cela crée la confusion et que si l'on est capable de conduire 20 ou 30 kms pour un supermarché ou une partie de football, pourquoi négliger de prendre sa voiture pour assister à la messe dans une paroisse voisine ?

E. Conclusion

Lors de sa rencontre avec les participants de l'assemblée plénière du conseil pontifical pour les laïcs, le Pape Benoît XVI souligna⁵⁷ : « L'évangéliste Luc, dans les *Actes des Apôtres*, indique les critères essentiels pour une juste compréhension de la nature de la communauté chrétienne, et donc ensuite également de toute paroisse, lorsqu'il décrit la première communauté de Jérusalem, assidue à l'écoute de l'enseignement des Apôtres, à l'union fraternelle, à la "fraction du pain et aux prières", une communauté accueillante et solidaire au point de mettre tout en commun (cf. Ac 2, 42 ; 4, 32-35).

La paroisse peut revivre cette expérience et croître dans l'entente et dans la cohésion fraternelle si elle prie sans cesse et si elle demeure à l'écoute de la Parole de Dieu, et surtout si elle participe avec foi à la célébration de l'Eucharistie présidée par le curé. Le bien-aimé Jean-Paul II écrivait à ce propos dans sa dernière Encyclique *Ecclesia de Eucharistia* : « La paroisse est une communauté de baptisés qui expriment et consolident leur identité surtout à travers la célébration du Sacrifice eucharistique » (n. 32). Le renouveau souhaité de la paroisse ne peut pas, par conséquent, naître uniquement d'initiatives pastorales, même si elles sont utiles et opportunes, ni encore moins de programmes élaborés de façon uniquement théorique. En s'inspirant du modèle apostolique, comme il apparaît dans les *Actes des Apôtres*, la paroisse "se retrouve" elle-même dans la rencontre avec le Christ, en particulier dans l'Eucharistie. Nourrie du pain eucharistique, elle croît dans la communion catholique, elle avance en pleine fidélité au Magistère et elle est toujours attentive à accueillir et à discerner les divers charismes que le Seigneur suscite dans le Peuple de Dieu. C'est de l'union constante avec le Christ que la paroisse tire sa vigueur pour s'engager ensuite sans trêve au service de ses frères, en particulier les plus pauvres, pour lesquels elle représente de fait la première référence. » Ceci nous conduit à aborder la question du synode avec un regard nouveau.



IV EUCHARISTIE – ASSEMBLEE - DIMANCHE

Extrait d'une étude réalisée par le Service Diocésain de la Pastorale Liturgique et Sacramentelle (Françoise Decoisy, Sœur Marie-Thérèse Jarlégan, Daniel Lesueur (diacre), Pierre et Laure de Prémare, Claude Rasset, Abbé Sébastien Savarin - Aide à la documentation : Aude de Kervennoaël).

INTRODUCTION

« Comment ferons-nous pour que nos paroisses soient des communions de communautés de disciples du Christ qui vivent et témoignent de l'Évangile ? »
 « Quelles célébrations, quels ministères leur sont nécessaires ? » C'est autour de ces deux interrogations que va s'élaborer la célébration du synode du diocèse de Rouen. Outre les réponses apportées par les diverses équipes synodales, le Service Diocésain de la Pastorale Liturgique et Sacramentelle se devait d'apporter également une pierre à l'édifice en rappelant quelques éléments fondamentaux à partir desquels toute réponse doit se déployer. En effet, comme l'a rappelé Mgr Descubes, il ne s'agit pas tant de répondre dans l'urgence à une situation de crise qu'à envisager un avenir missionnaire pour notre Église de Rouen, cohérent avec ce qui constitue le cœur de sa foi.

C'est bien à cette origine qu'ont voulu renvoyer les évêques de France à travers le document 'Aller au cœur de la foi' de novembre 2002 : quel que soit le chemin qui s'ouvre devant nous, l'Église ne doit pas perdre de vue celui qui l'a fait naître, le Christ, et les événements qui l'ont engendrée, sa mort et sa résurrection. « L'Église naît du mystère pascal⁵⁸ ». Tel sera notre fondement.

C'est pourquoi, il nous est apparu essentiel de revenir à cette source et de rappeler son lien avec les composantes qui nous intéressent plus pratiquement dans les questions synodales : ministère, assemblée, eucharistie, dimanche. Ces quelques rappels ne veulent donc pas enfermer ce que sera la discussion sur chacun de ces points, mais au contraire, leur donner les bases nécessaires et préalables à toute discussion.

De même, les questions synodales appellent aussi des réponses liturgiques. Dans l'histoire de l'Église, un certain nombre de pratiques ont été déjà mises en œuvres, qu'il s'agisse de dévotions ou de prières *officielles*. Elles bénéficient, pour certaines d'entre elles, d'une tradition solide, acquise par les ans et leur reconnaissance ecclésiale. Dans le cadre de la problématique posée, il importait donc au Service de rappeler quelques-unes de celles-ci. Il lui revenait également de résumer les fondements de toute prière chrétienne à travers divers questions, que ce soit celle de la personne du président ou celle de l'assemblée, ou encore de l'inscription de la prière dans la temporalité.

1.- REVENIR AU MYSTÈRE PASCAL POUR MIEUX HABITER LE DIMANCHE

A.- Assemblée de prière et sacerdoce du Christ

*Quand deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis là, au milieu d'eux.
(Mt 18,20)*

L'épître aux Hébreux montre que le Christ est l'unique grand prêtre apte à intercéder pour les pécheurs :

Tel est bien le grand prêtre qui nous convenait, saint, innocent, immaculé, séparé des pécheurs, élevé au-dessus des cieux. Il n'a pas besoin, comme les autres grands prêtres, d'offrir chaque jour des sacrifices, d'abord pour ses propres péchés, puis pour ceux du peuple. Cela, il l'a fait une fois pour toutes en s'offrant lui-même. (He 7,26-27)

Lors de la Vigile pascale, l'ensemble du peuple chrétien franchit les portes de l'église plongée dans l'obscurité à la suite de la lumière du Christ, laquelle l'illumine à son tour. En franchissant les eaux de la mort avec le Christ, Dieu s'engendre un peuple, dont chaque membre est incorporé par l'Esprit Saint (1 Co 12,13 ; Ep 4,4) dans le Corps ressuscité du Christ. Ainsi que l'écrit saint Paul, par notre baptême, nous appartenons au Christ (1 Co 3,23) : nous avons été crucifiés avec lui (Rm 6,6 ; Gal 2,19 ; 5,24) et Dieu nous a ressuscités avec lui (1 Co 6,14 ; 2 Co 4,14 ; Ep 2,6). L'assemblée des baptisés est donc à ce point unie au Christ qu'elle vit avec lui les événements de Pâques et y reçoit son salut : nous sommes le Corps du Christ (1 Co 12,27 ; Ep 1,22-23 ; 4, 4.16). À travers une assemblée pensée comme lieu du mystère pascal se dit alors la volonté qu'a Dieu de sauver tous les hommes et, par eux, de constituer le corps total du Christ (1 Co 15,25.27 ; Ep 1,22 ; Ph 2,10-11 ; He 2,8) jusqu'à la fin des temps, autrement dit, à poursuivre d'une certaine manière à travers nous son incarnation⁵⁹. Par le baptême, tout baptisé devient donc membre de son corps qui est l'Église. L'Église participe au sacerdoce du Christ, de telle sorte que « les baptisés, par la régénération et l'onction du Saint-Esprit, sont consacrés pour être une demeure spirituelle et un sacerdoce saint, et deviennent aptes à célébrer le culte de la Nouvelle Alliance, qui ne procède pas de nos forces, mais du mérite et du don du Christ⁶⁰ ».

Dieu n'aurait pu faire aux hommes plus grand don que celui-ci : de son Verbe, par qui il a créé toutes choses, il fait leur chef, et d'eux il fait ses membres, pour que lui, il soit Fils de Dieu et Fils de l'homme, un seul Dieu avec le Père, un seul homme avec les hommes ; pour qu'en parlant à Dieu dans la prière nous ne séparions pas de lui son Fils, pour qu'en priant, le corps du Fils ne sépare pas son chef de lui-même ; pour qu'il soit l'unique sauveur de son corps, notre Seigneur Jésus Christ, Fils de Dieu, qui, à la fois, prie pour nous, prie en nous et est prié par nous. Il prie pour nous comme notre prêtre, il prie en nous comme notre chef, il est prié par nous comme notre Dieu. Reconnaissons donc nos paroles en lui, et ses paroles en nous.

(S. Augustin, Commentaire du psaume 85, 1)

Ainsi, toute assemblée chrétienne qui prie s'associe à la prière du Fils vers le Père en exprimant dans l'Esprit Saint le cri des fils de Dieu, « Abba, Père » (Rm 8,15.26 ; Gal 4,6), pour la gloire de Dieu et le salut des hommes. « En effet, c'est par la prière que le peuple de Dieu exerce le sacerdoce commun qui lui est conféré par le baptême⁶¹. »

B.- L'assemblée eucharistique comme lieu du mystère pascal

L'assemblée eucharistique est le lieu liturgique où se vit pleinement cette unité du Christ-tête et de ses membres⁶². Ainsi, pour les Pères de l'Église et en particulier saint Augustin, le pain et le vin déposés sur l'autel sont à la fois le corps et le sang de Jésus-Christ, mais aussi le symbole, le signe des fidèles (Saint Augustin, Sermon 272). En effet, par l'action de l'Esprit Saint, les fidèles deviennent le pain qui est le corps du Christ (Saint Augustin, Sermon 227) : et ils le sont, unis par la communion à un même pain et à une même coupe (Saint Augustin, sermon 229). Ainsi, depuis les Pères de l'Église et jusqu'au Moyen Âge, la présence corporelle du Christ désigne à la fois le pain et le vin consacrés et les fidèles réunis en Église. La redécouverte récente par H. de Lubac de cette théologie redonne à la présence réelle tout son sens : « Il n'est de corps eucharistique qu'en vue de son corps ecclésial. Celui-ci est bien la vérité de celui-là⁶³ », sans pour autant que l'un et l'autre soient confondus immédiatement. « Le sujet de l'eucharistie, ce n'est pas moi dans mon moi, c'est la communion elle-même, c'est ce grand Corps de l'Esprit que nous constituons⁶⁴. »

Unir ces deux corps dans une même signification induit au moins deux conséquences. D'abord, cela suppose que la communion assume les séparations entre les hommes, de la même façon qu'elle assume la distance infinie qui nous sépare du Christ (1 Co 12,4-31 ; Rm 15,1 etc. ; cf. aussi Jc 2,1-4), ainsi que l'écrivait un Père de l'Église : « Tu as goûté au sang du Seigneur et tu ne reconnais même pas ton frère. Tu déshonores cette table même, en ne jugeant pas digne de partager ta nourriture celui qui a été jugé digne de prendre part à cette table⁶⁵. » Ensuite, la réception du corps du Christ sacramentel et ecclésial invite les fidèles à le contempler à la fois en eux-mêmes comme en ce qui leur est étranger : « Ne l'oubliez jamais, le Christ qui vient à nous sous les espèces consacrées est le même qui vient à notre rencontre dans les événements de la vie quotidienne ; il est dans le pauvre qui tend la main, dans celui qui souffre et qui implore l'aide, il est dans le frère qui nous demande d'être disponibles et attend notre accueil. Il est dans l'homme : le plus petit, le plus vulnérable⁶⁶. »

C.- Le dimanche comme lieu du mystère pascal

« Le Nouveau Testament témoigne que, crucifié et mis au tombeau, Jésus est ressuscité le troisième jour. C'était le premier jour de la semaine, le lendemain du sabbat⁶⁷. » Les premiers chrétiens, tout en respectant le sabbat prirent l'habitude de faire mémoire de ces événements de la mort et de la résurrection du Christ ce même pre-

mier jour, dans la nuit du samedi au dimanche et en particulier le dimanche matin.

La mort et la résurrection introduisent une réalité nouvelle dans la création, laquelle peut se traduire par le refrain « il y eut un soir, il y eut un matin : huitième jour ». Par son enracinement biblique (Gn 1,5), le dimanche est non seulement le premier jour de la semaine, mais aussi le huitième jour de l'achèvement de la création par Dieu⁶⁸. Il devient alors le jour du Seigneur, le jour eschatologique⁶⁹. Le peuple chrétien est invité à vivre ce jour dans la disponibilité au Christ et comme une anticipation du repos eschatologique offert dans le nouvel Adam. Chaque dimanche, le peuple chrétien rend donc grâce à Dieu pour sa création (premier jour), fait mémoire de la mort et de la résurrection du Christ et participe au banquet d'éternité que Dieu a préparé pour ses élus (huitième).

« La résurrection du Christ doit se vivre tous les jours, dans la dispersion et les obligations de l'existence⁷⁰ ». Cependant, le dimanche est le jour où le Christ convoque chaque baptisé de manière pressante. Réuni par le Christ, le peuple chrétien est unifié par l'Esprit Saint en un seul corps, le Corps du Christ. Le dimanche est de ce fait un jour irremplaçable. Par conséquent, s'il n'y a pas de prêtre disponible pour célébrer la messe, l'Église demande que les fidèles se réunissent autour du Christ pour écouter la Parole de Dieu et prier en commun, en union avec les eucharisties célébrées ailleurs⁷¹. Toutefois, la participation aux mystères du Christ ne se peut vivre en plénitude que dans un dimanche eucharistique.

D.- L'eucharistie comme lieu du mystère pascal

La première communauté chrétienne s'est constituée « sur la base d'une confession de Jésus vivant au-delà de la mort⁷² ». C'est à partir de cette foi que les événements qui l'ont précédée vont prendre un sens nouveau pour ceux qui en ont été témoins (Ac 2,32 ; 3,15 ; 10,39 ; 1 Co 15,15). La dernière Cène s'est ainsi révélée comme une synthèse et une anticipation des jours qui ont suivi, à travers les paroles prononcées à cette occasion par le Christ. C'est pour cela que l'Église, dès ses origines (Lc 24,35 ; Ac 2,42), s'est appuyée sur le commandement du Christ : *vous ferez cela en mémoire de moi*, pour effectivement *faire mémoire* des événements pascals et s'y immerger. En effet, « faire mémoire » n'est pas une simple invitation à se souvenir d'un événement passé ni à poser à nouveau des gestes du passé. Le geste eucharistique rend présent à cet événement fondateur ceux qui participent au *lieu* de son expression, c'est-à-dire à la célébration de l'eucharistie. Cette action liturgique, que l'Église appelle *mémorial*⁷³, fait que la Pâque du Christ demeure toujours actuelle : « Toutes les fois que le sacrifice de la croix par lequel le Christ notre Pâque a été immolée se célèbre sur l'autel, l'œuvre de notre Rédemption s'opère⁷⁴. » Ainsi, de même que les paroles prophétiques du Christ qui accomplissent ce qu'elles signifient provoquent une identité temporelle entre les événements de la Cène et ceux de la passion et de la croix, de même y sommes-nous à plus forte raison rendus participants : « de prophétique, le rite est devenu mémorial⁷⁵. » Ainsi donc, la Cène est l'anticipation de la passion et de la résurrection et l'eucharistie son actualisation ou encore, l'*antitype*

de la dernière Cène⁷⁶.

Le Concile de Trente met en avant cette union temporelle entre l'eucharistie célébrée et les événements de la Pâque du Christ :

« Dans ce divin sacrifice qui s'accomplit à la messe, ce même Christ, qui s'est offert lui-même une fois de manière sanglante sur l'autel de la Croix, est contenu et immolé de manière non sanglante⁷⁷. »

Cet aspect sacrificiel est pleinement visible sous le signe de la nourriture pour son peuple par laquelle le Christ s'offre⁷⁸ : l'eucharistie est le lieu où le Christ « nous partage le pain de sa parole et le pain de l'eucharistie⁷⁹ ». Mais ce signe permet aussi que le sacrifice du Christ soit également celui de l'Église, dans la mesure où elle s'offre elle-même à travers les offrandes et « est offerte elle-même tout entière avec [le Christ]⁸⁰ », rendu présent sur l'autel et auquel elle communie. Ainsi donc, dans la célébration de l'eucharistie, l'Église *re-présente* la Nouvelle Alliance dans le Sacrifice parfait, pour la gloire de Dieu et le salut du monde, qui accomplit et dépasse infiniment tous les sacrifices et toutes les alliances déployées dans l'histoire du salut, sans les annuler, mais en les menant à leur achèvement. Dans la communion aux mystères de l'eucharistie, nous anticipons de ce fait notre propre réconciliation avec Dieu et sommes rendus participants à la victoire finale du Christ sur la mort.

2.- REDÉPLOYER LA LITURGIE

A.- Quelles formes liturgiques pourraient être redéployées ?

« *Priez sans relâche* » (1 Th 5,17)

Depuis les premiers temps de l'Église, à l'invitation de saint Paul (1 Th 5,17), des chrétiens s'arrêtent chaque jour pour prier. L'Église écoute des paroles d'avenir dans la résonance du passé. Elle prête l'oreille à la Parole transmise par les Écritures, la Parole faite chair dans les témoins de tous les âges et elle y répond (PGLH n° 14) après s'en être nourrie en se tournant vers celui qui la prononce sans fin. Les chrétiens, moines, laïcs, religieux, prêtres ont sanctifié le temps, la nuit ou le jour par la dynamique d'une liturgie des heures⁸¹. L'Église a fait de cette prière le fondement de sa prière (PGLH n° 1 et 5). Parmi les offices de la liturgie des heures, l'Église donne une place particulière à la célébration des Laudes et des Vêpres, ce dernier office pouvant intégrer la forme spécifique du lucernaire⁸².

Prière du pauvre, le chapelet et le rosaire permettent de méditer les mystères de la vie du Christ au travers du regard de la Vierge Marie. Compagnon de vie, le chapelet a été utilisé tant pour la prière individuelle (le dizainier, par exemple) que pour la prière communautaire. Les équipes du rosaire perpétuent cette tradition.

Dans son souci de rythmer par la prière la vie quotidienne et le travail des hommes, l'Église a proposé la prière de l'angélus par laquelle elle fait mémoire du mystère de l'Incarnation. Les cloches de nos églises rappellent bien souvent cette tradition.

Du XVI^e siècle jusqu'au début du XX^e siècle les conditions pour vivre la communion ont été telles que le peuple chrétien ne participait plus à la manducation des espèces eucharistiques. Pour lui permettre de la vivre sous une autre forme, l'Église a proposé aux fidèles l'adoration du Saint Sacrement. Celle-ci s'est déployée en diverses formes liturgiques (processions, adoration perpétuelle, repositoires, etc.). Cette pratique trouve aujourd'hui un certain renouveau.

Enfin, les communautés, mouvements, paroisses et familles chrétiennes ont développé d'autres formes de prières qui sont autant de liturgies « domestiques » (partages d'évangile, bénédicité, veillées de prières, dévotions populaires, pèlerinages, chemin de croix, etc.).

Toutes ces formes liturgiques sont autant d'occasion de nourrir les fidèles, et de préparer leurs cœurs à la réception du mystère eucharistique. Elles lui sont complémentaires, nullement concurrentes, et donc à encourager, notamment, pour la sanctification du dimanche⁸³.

B.- Pour quelles assemblées ?

Le mot Église signifie étymologiquement « convocation » et « assemblée »⁸⁴. Les premiers chrétiens n'ont donc pas conçu de vivre leur foi nouvelle sans une dynamique de rassemblement. Ces communautés connurent la tentation d'un certain élitisme auquel se sont opposés systématiquement les apôtres (1 Co 11,21-34 ; 1 Jn 3,17 ; Jc 2,1-7). Depuis son origine, l'Église accueille tous les hommes en son sein, avec une attention toute particulière pour les plus pauvres et les plus fragiles.

L'assemblée chrétienne est signe sacré⁸⁵ du Royaume qui est déjà là au milieu de nous en marche vers son accomplissement, au rythme de l'histoire des hommes et de chaque homme. Tous les membres de l'assemblée ont conscience de se recevoir les uns des autres et du Christ ressuscité. Chaque fidèle y participe avec la totalité de son humanité, ses forces et ses faiblesses du moment. Cette incarnation peut se traduire dans des dévotions, prières et formes liturgiques diversifiées qui trouvent leur unité dans la personne du Christ, et leur accomplissement dans l'eucharistie. Néanmoins, toute assemblée qui se rassemble au nom du Christ constitue l'Église, corps du Christ. De ce fait, les baptisés qui se réunissent pour prier, quelle que soit la forme que revêtirait cette prière, participent au sacerdoce du Christ en tant que membres de son corps duquel nul ne doit être exclu.

Enfin, si la paroisse est le regroupement habituel de l'Église, l'assemblée constituée par l'Église ne se limite pas à un territoire géographique ou à une spécificité humaine (Mt 28,19). L'assemblée est signe de la plénitude du don de Dieu dans la Pâque du Christ et permet à chacun d'y répondre selon la grâce qui lui est donnée.

C.- Par quel président ?

La question relative à la prière communautaire, quelle que soit sa forme, ne peut se passer de l'interrogation tout aussi capitale : qui doit en assurer le ministère de présidence ? À travers ce questionnement se jouent en effet des enjeux ecclésiaux importants relatifs au sacrement de l'ordre et aux ministères laïcs, institués ou non.

C'est d'abord le rôle de l'évêque que de présider à la prière du peuple chrétien, en particulier la Liturgie des Heures, ainsi que le rappelle le Cérémonial des évêques⁸⁶. C'est ensuite la mission du prêtre par le fait même de son ordination qui l'a constitué collaborateur des évêques⁸⁷. La présidence de telles célébrations revient donc à ces deux ministères. Cependant, le diacre a également une responsabilité à exercer lors de célébrations de prière communautaire ; il s'est en effet engagé à « célébrer la Liturgie des Heures pour l'Église et pour le monde⁸⁸ ». P. Prétot fait remarquer qu'il y a ici un lieu liturgique qui doit être trouvé⁸⁹, c'est-à-dire rechercher la « place du diacre dans l'espace liturgique qui soit à la fois différente de la place présidentielle (qui est celle de l'évêque et, en son absence, du prêtre) et signifiante de son ministère de collaborateur de l'ordre épiscopal. » Le diacre manifeste par sa présence le lien entre le ministère de la charité et celui de la prière, mais surtout il rend visible, par son ordination, le lien qui unit une assemblée de prière à l'eucharistie⁹⁰ et à l'Église diocésaine. Il pourra alors exercer plusieurs fonctions qui lui sont attribuées par les prescriptions liturgiques : proclamation solennelle de l'Évangile (avec encensement éventuel de l'évangéliste, notamment les veilles de fêtes, prédication, etc.) et dans certains cas, si pastoralement cela semble opportun, distribution de la communion.

Si ce n'est pas la mission ordinaire des laïcs, le Code de Droit Canonique prévoit néanmoins que des laïcs puissent animer les célébrations de prière⁹¹, en particulier exercer le ministère de la parole et présider les prières liturgiques. Il convient toutefois de ne pas introduire de confusions dans l'esprit des fidèles entre ministère ordonné et ministères de laïcs⁹² ou entre sacerdoce commun et sacerdoce ministériel⁹³. P. Prétot estime à ce titre souhaitable que « les personnes engagées pour ce service soient reconnues comme des 'responsables de la prière communautaire'⁹⁴. » C'est pourquoi, un véritable discernement personnel, et dont il faudra déterminer les critères, doit être opéré pour éviter toute méprise quant à la mission attribuée, repérer les qualités spirituelles nécessaires et la discrétion liturgique requise. Une fois ce discernement opéré, la formation de ces responsables doit être une priorité sous peine d'échec ou de confusions dommageables pour l'Église diocésaine. Ce dernier point sera traité plus loin. Il appartient à l'évêque de juger bon si, selon les cas, cette responsabilité peut être reconnue au titre d'un ministère institué ou d'une lettre de mission.

Il est essentiel que l'on ne s'habitue pas à la privation de la messe ni au manque de prêtres, mais que toute forme de présidence invite au rappel du sens de l'eucharistie et à la conscience de la nécessité d'avoir des prêtres pour la célébrer⁹⁵.

D.- Quel jour, quelle heure ?

La tradition apostolique et celle des pères de l'Église ont montré le lien indéfectible entre l'eucharistie, l'assemblée et le dimanche. Il est vital pour l'Église de respecter ce déploiement du mystère pascal, comme nous l'avons montré précédemment. Garder au dimanche une vocation eucharistique n'empêche pas un déploiement liturgique plus vaste ce même jour. Jean-Paul II invite de ce fait à sanctifier tout le dimanche et pas seulement l'heure que dure la célébration⁹⁶. C'est ainsi qu'il recommande que le dimanche soit un jour de prière, de repos et de charité⁹⁷ et, par-dessus tout, le jour marqué par la mémoire reconnaissante et la célébration des merveilles de Dieu⁹⁸. Le don de l'eucharistie appelle à se déployer plus largement. Ces quelques éléments rappellent le caractère central de l'eucharistie, mais incitent à proposer à la dévotion des fidèles d'autres formes de célébrations.

De ce fait, une place peut être prévue le dimanche pour une célébration de vêpres solennelles (entre 16h30 et 20h) dans un lieu d'une communauté locale où l'eucharistie n'aurait pas été célébrée. Cette célébration peut avoir lieu également le samedi soir, en redécouvrant, pendant l'Avent et le Temps Pascal, le rite du lucernaire⁹⁹. Le dimanche après-midi, une exposition solennelle du saint sacrement peut être un moyen de contempler le mystère eucharistique qui n'aura pas été célébré en un lieu donné. D'autres formes liturgiques nous ont également été laissées par la tradition, comme nous l'avons vu plus haut, et peuvent participer également à ce déploiement liturgique. La célébration des vigiles est à privilégier par exemple les veilles des dimanches et solennités (PGLH n°71). Les complies peuvent donner aussi une tonalité plus recueillie à la fin de la journée dominicale.

Cependant, il ne faudrait pas limiter certaines célébrations directement inspirées de la Liturgie des Heures au seul dimanche, dans la mesure où elles sont la prière de toute l'Église. Le fascicule *Magnificat* propose d'ailleurs chaque jour deux temps de prière tirés de la Liturgie des Heures qui peuvent servir à construire ce type de célébration. D'autres médias (site du SNPLS, sites diocésains...) existent pour en faciliter aussi la préparation. Célébrer régulièrement en semaine ce type d'office permet en outre une bonne compréhension d'un office non-eucharistique construit sur le même plan et célébré le dimanche.

De plus, il serait intéressant de profiter de la présence de pratiquants occasionnels à proximité d'un lieu de culte (Toussaint, Rameaux) pour leur offrir une église ouverte, une célébration adaptée, ainsi que de leur faire redécouvrir la beauté d'une célébration et à travers elle la vie de leur communauté.

E.- En quel lieu ?

Les églises paroissiales de notre diocèse ont un passé riche en histoire : plus que le fleuron du patrimoine communal, elles témoignent d'abord de l'attachement d'une communauté à la foi catholique au cours des siècles. À ce titre, elles bénéficient d'un

statut de repère sociologique sans précédent ; en particulier, elles restent le lieu privilégié des mariages et des inhumations. C'est pourquoi, elles restent naturellement le lieu où une communauté peut se rassembler pour prier. Il y aurait en effet un danger pastoral d'une prière paroissiale célébrée chez l'un ou chez l'autre pour des raisons de commodité : tout groupe réuni dans un lieu privé risque de pratiquer une exclusion même involontaire, ou d'atténuer la visibilité de la communauté priante¹⁰⁰.

Notre diocèse a fait le choix d'une eucharistie dominicale à lieu et heure fixe au lieu principal de chaque paroisse avec la possibilité de messes tournant dans les églises des communautés locales à d'autres heures. Il est souhaitable que cette église principale devienne le lieu spirituel et liturgique de référence pour la paroisse, mais aussi le lieu où chaque communauté locale peut trouver sa place. Dans le cadre du déploiement de liturgies non eucharistiques il appartiendrait alors à la communauté locale et à son EAL (Équipe d'Animation Locale), en lien avec le curé de la paroisse et l'EAP (Équipe d'Animation Paroissiale), de prendre en charge l'organisation et l'animation de ces temps de prière sur son territoire selon une forme à déterminer (rotation ou stabilité). Ainsi, dans la « nouvelle paroisse », la mise en valeur d'une église principale ne concentre pas la vie liturgique en un seul lieu, mais invite aussi à la déployer dans les communautés locales¹⁰¹. La vitalité de ces célébrations encouragera les communautés locales ou villageoises à faire de leurs églises des lieux accueillants qui puissent rester ouverts le plus souvent possible. La fréquence des célébrations liturgiques en une église ne peut qu'inviter les mairies à entretenir au mieux l'édifice. En outre, l'accueil des visiteurs et touristes peut être l'occasion d'un temps de prière, d'une visite spirituelle ou d'une catéchèse. En ce sens, des lieux doivent être privilégiés selon les périodes touristiques (chapelle des marins, opération églises ouvertes, journées du patrimoine, etc.)

Enfin, il est impératif que nos paroisses fassent des efforts particuliers sur la communication des horaires et lieux des différentes célébrations liturgiques : lorsqu'on parcourt plusieurs dizaines de kilomètres pour participer à une célébration, il est particulièrement décourageant de trouver une porte d'église close.

CONCLUSION

« Comment ferons-nous pour que nos paroisses soient des communions de communautés de disciples du Christ qui vivent et témoignent de l'Évangile ? » « Quelles célébrations, quels ministères leur sont nécessaires ? » Les questions posées par le synode de Rouen sont complexes. Leurs réponses le seront aussi : on ne peut discerner *la* bonne et *la* mauvaise, comme on résoudrait un problème de mathématiques. Le synode a donc l'avantage de faire réfléchir les communautés chrétiennes sur ce qu'elles sont : le Corps du Christ. Il permet aussi à l'Église de Rouen à la fois de revenir au cœur de sa foi, le mystère pascal, et d'apporter des paroles sur ce qu'elle est et sur ce qu'elle veut vivre avec son chef, le Christ. Toute décision, prise dans le cadre du synode, lieu et ex-

pression de l'Esprit Saint, et respectueuse du mystère pascal sera par conséquent une *bonne* réponse, au sens théologique de l'adjectif. Puissent donc ces quelques éléments rassemblés dans ce document contribuer à féconder en ce sens la réflexion synodale. Le Service Diocésain de la Pastorale Liturgique et Sacramentelle veut enfin affirmer sa certitude : l'Esprit Saint guidera l'Église de Rouen sur les chemins de l'avenir.

POUR CONCLURE

« QUE FERONS-NOUS ? »

La question posée il y a 2000 ans au jour de la Pentecôte est une question de foi. La foi au Christ Jésus, à la nouveauté qu'il apporte au monde, pour toute race, langue, peuple et nation.

2000 ans plus tard, la même question se pose à nous dans cet occident qui vit chaque jour de ses racines chrétiennes et qui refuse de les considérer, oubliant comment le bel arbre a poussé. Avec patience, la semence a suivi le cours des saisons et le cours du temps, par grand soleil comme par grand froid, ainsi Dieu suit notre croissance spirituelle, avec nos propres saisons, joyeuses ou attristées, remplies d'espérance ou de doute, confiantes et désirant vivre de sa miséricorde.

La question « que ferons-nous ? » est une question liée au zèle, au dynamisme des apôtres, enracinée dans la puissance de la résurrection du Seigneur Jésus qui libère des chaînes de la mort et du péché.

Si cette question se pose à nous aujourd'hui dans le diocèse de Rouen, ce n'est pas pour débattre d'une crise de foi, d'un problème d'identité, d'un désir de reconnaissance et encore moins pour apprendre une gestion nouvelle dans une période difficile. Cette question est liée au don de Dieu pour chacune de nos vies de baptisés et à notre désir intense qu'il soit connu de tous les hommes.

La question « Que ferons-nous ? » est posée par des juifs fervents, multitude rassemblée à Jérusalem pour se consacrer à Dieu. Elle suit la prédication puissante de Pierre. Dans les évangiles déjà cette question est posée en lien direct avec la vie éternelle (Mt 19, 16, Mc 10, 17, Lc 10, 25). L'Église, depuis 2000 ans, n'a rien d'autre à proposer que le Christ, « le chemin, la vérité, la vie ».

Nos paroisses sont des lieux intenses de vie, composées non par la juxtaposition ni par l'addition des uns et des autres mais par la communion de ces vies à la vie du Christ Jésus.

Nos paroisses sont ces repères stables dans un monde instable :

- Les paroisses disent la permanence de Dieu qui se donne par les sacrements, notamment grâce aux prêtres et en particulier par la mission des curés.
- Les paroisses disent la permanence de Dieu par l'écoute de sa Parole, par l'attention et l'engagement auprès des démunis de toute condition.
- Les paroisses disent la permanence de Dieu par l'annonce explicite du salut réalisé par le Christ, dans toutes les étapes de la vie, de la naissance à la mort, par ce que nous appelons le catéchuménat (l'enseignement) et la liturgie (les cérémonies), afin de permettre à tous de découvrir l'amour de Dieu et de répondre à son appel universel à la sainteté.
- Les paroisses sont composées de multiples communautés reliées par l'affection et les charismes, les sensibilités et les lieux, l'histoire et les expériences, avec le fondement essentiel du baptême.

« NOTES »

Introduction - Le synode diocésain : « Faire route ensemble » (page 3)

¹ Cf. la définition donnée par *Christus Dominus*, n° 11 : « Un diocèse est une portion du peuple de Dieu confiée à un évêque, pour qu'avec l'aide de son presbyterium il en soit le pasteur ».

² Bien qu'on ne puisse dire exactement qu'ils « représentent » le Peuple de Dieu, au sens juridique du terme.

³ Dont le synode de Rouen (1968-1969), dont il est traité ci-dessous.

⁴ Pour l'histoire du synode de Rouen, cf. *La Vie diocésaine. Semaine religieuse du diocèse de Rouen*, qui devient en janvier 1967 *Église de Rouen* (abrégé désormais par EDR) ; N.-J. CHALINE, *Le diocèse de Rouen - Le Havre*, Paris, Beauchesne, 1976, p. 306-309.

⁵ Mgr Martin (1891-1976), archevêque de Rouen depuis 1948, se retire le 28 mai 1968. Mgr Pailler, nommé évêque auxiliaire de Rouen en 1960, puis archevêque coadjuteur en 1964, lui succède alors.

⁶ Déjà, en 1954, Mgr Martin avait réuni un synode (le précédent remontait à 1922).

⁷ Selon le *Code de Droit canonique* de 1917, seuls des clercs étaient convoqués par l'évêque au synode diocésain : cf. canon 358. Le synode de Rouen ne s'annonce donc pas comme un synode canonique.

⁸ Cette Lettre, intitulée *En vue du synode. L'Église diocésaine s'interroge...* est publiée en encart (12 p.) in EDR du 7 avril 1967.

⁹ Un questionnaire d'enquête accompagne la Lettre. Diffusé à 120.000 exemplaires, il permet de recueillir 11.900 réponses. Un compte rendu du dépouillement est publié in EDR du 12 janvier 1968, p. 7-11.

¹⁰ L'ensemble des schémas rédigés par les commissions pré-synodales est publié in EDR, n° spécial de novembre 1967, *En préparation du synode. Les schémas*, 157 p.

¹¹ Lettre pastorale publiée in EDR du 26 avril 1968, p. 213-217.

¹² Le nouveau schéma élaboré par la commission du laïcat est publié in EDR, n° spécial de février 1969, *Les schémas de la seconde session*, 344 p.

¹³ Cette nouvelle organisation pastorale divise le diocèse en cinq « zones » (Rouen, Le Havre, Dieppe, Neufchâtel, Yvetot) regroupant vingt-quatre « secteurs pastoraux ».

¹⁴ Cf. J. RIGAL, « Les prêtres, le presbyterium et le synode diocésain », in *Le gouvernement de l'Église catholique*, Paris, Cerf, 1997, p. 245.

Le diocèse de Rouen (page 11)

¹⁵ Le département regroupe les deux diocèses de Rouen et du Havre.

Paroisses et communautés chrétiennes (page 30)

¹⁶ Le terme se trouve 183 fois dans les textes du Concile. Cependant, ce vocabulaire dépasse largement la réalité ecclésiale : « Dans le corpus conciliaire, le terme communauté est utilisé diversement, aussi bien pour désigner l'humanité, un groupe humain particulier, la forme politique dans laquelle se représente une société donnée ou le rassemblement des différents pays, que pour désigner des groupes religieux non catholiques. » (GILLES ROUTHIER, « La paroisse, ses figures, ses modèles et ses représentations », in GILLES ROUTHIER ET ALPHONSE BORRAS (dir.), *Paroisses et ministères*, Médiaspaul, 2001, p.215).

¹⁷ V. HARVEY, « la communauté chrétienne, sa dimension théologique », dans *communauté chrétienne*, V/1 p.9.

¹⁸ MADELEINE GRAWITZ, *Méthodes de sciences sociales*, Dalloz, 1979, p.126.

¹⁹ Gilles Routhier (art. cité) analyse le glissement qui se produit dans la réception du concile, qui va charger le concept de communautés de nouvelles significations, dans le contexte du mouvement communautaire des années 70, marqué par la nostalgie de la communauté rurale, la recherche de relations de proximité. On entend désormais comme lieu de relations courtes et chaleureuses.

²⁰ Intervention du père YVES CONGAR in *Tous responsables dans l'Église ? Le ministère presbytéral dans l'Église toute entière « ministérielle »*, Lourdes 1973, Editions du Centurion 1973, p.62-63.

²¹ ALPHONSE BORRAS, *Les communautés paroissiales, droit canonique et perspectives pastorales*, Cerf 1996, p.39.

²² Ibid, p.67.

²³ ALPHONSE BORRAS, « La paroisse, et au delà... », in *Études*, juin 2005, p.783-793.

²⁴ Cf. *Code de Droit canonique* de 1983, canon 515.

²⁵ Cf. Diocèse de Rouen, document *Horizon 2005*, chapitre 2.

²⁶ Cf. par exemple JEAN-PAUL II, exhortation apostolique *Les fidèles laïcs*, n° 30.

²⁷ HENRIETTE DANET ET CLAUDE ROYON, *L'Église tout simplement*, Éditions de l'atelier, 1992, p. 142.

²⁸ C'est peut-être ce qui fait dire à tel catholique qui a répondu à l'enquête : « En dehors de ce qui me plaît ou me déplaît plus ou moins, le fait décisif est que je suis persuadé que Dieu me commande de rester dans cette communauté, malgré ce qui me semble insatisfaisant. »

²⁹ Op.cit., p.58-59.

³⁰ *Vraie et fausse réforme dans l'Église*, Cerf, 1969, p.66.

³¹ « Pourquoi tel prêtre ne devrait-il pas être un agent efficace de développement ? Pourquoi tel laïc ne réaliserait-il pas sa vocation profonde par son engagement au service d'une communauté chrétienne? L'un n'en est pas moins prêtre, ni l'autre moins laïc. Tous deux sont baptisés. À ce titre, tous deux ont reçu mission et pouvoir de faire grandir une Église au service du monde. Tous deux sont prêtres. » JOSEPH THOMAS, *Démocratie dans l'Église*, supplément aux Cahiers pour croire aujourd'hui,

n° 11, 1994, Assas éditions, p.91.

³² TIMOTHY RADCLIFFE, *Pourquoi donc être chrétien ?*, Cerf, 2006, p.197.

Autres modèles d'organisation de la communauté chrétienne (page 41)

³³ Visite *ad limina*, aux évêques français de la région apostolique « Provence-Méditerranée » in "Insegnamenti di Giovanni Paolo II", V,3 (1982), 1323.

³⁴ Cf. JEAN-PAUL II, Exhortation apostolique *Christifideles Laici*, 26.

³⁵ Cf. JEAN-PAUL II, Exhortation apostolique *Ecclesia in Europa*, 16.

³⁶ Cf. JEAN-PAUL II, Lettre encyclique *Ecclesia de Eucharistia*, 1.

³⁷ Voir ci-dessus le discours du 22 septembre 2006.

³⁸ Voir l'excellente analyse historique et canonique de T. BLOT, *Le curé, pasteur, des origines à la fin du XXe siècle*, paris, 2000.

³⁹ Pour les distinguer des missions *ad gentes*. Voir T. BLOT, *Le curé, pasteur, des origines à la fin du XXe siècle*, 187-191.

⁴⁰ AA. VV., *Histoire du Christianisme XI*, 182s.

⁴¹ PAUL VI, Exhortation apostolique *Evangelii Nuntandi*, 14.

⁴² Voir aussi les *cell movement* des abbés Hugh Lister, syndicaliste, et Sydney Rescoe, curé dans une banlieue populaire de Londres, à la veille de la seconde guerre mondiale, et leurs parallèles anglicans, avec cette notion différentes de *houe churches*. Voir AA. VV., *Histoire du Christianisme XII*, 662ss.

⁴³ Lieu de la rencontre entre Marie et Elisabeth et où elle s'est mise au service de celle-ci.

⁴⁴ Lieu de la rencontre entre le Christ et la samaritaine près du puits de Jacob.

⁴⁵ Lieu où le Christ ressuscita le fils unique d'une veuve.

⁴⁶ Nom dérivant de Cana de Galilée, lieu du miracle du festin des noces.

⁴⁷ Cf. L'Archimandrite Evangelos Yfantidis, vicaire général de l'archidiocèse d'Italie et de Malte, curé de la cathédrale de Venise et ancien curé de Milan.

⁴⁸ Sergio Lanza, professeur ordinaire de théologie pastorale auprès de l'Institut "Redemptor Hominis" de l'université Pontificale du Latran. Président de l'observatoire "Finetica".

⁴⁹ Professeur ordinaire à l'institut de Droit canonique Saint Pie X de Venise.

⁵⁰ PAUL VI, Lettre apostolique en forme de *Motu Proprio, Ministeria Quaedam*, 1972.

⁵¹ Garder à l'esprit l'indispensable instruction interdicastérielle *Ecclesiae de Mystero*, réalisée par plusieurs Congrégations et Conseils : Congrégation pour le Clergé, Conseil Pontifical pour les Laïcs, Congrégation pour la Doctrine de la Foi, Congrégation pour le Culte divin et la Discipline des sacrements, Congrégation pour les Évêques, Congrégation pour l'Évangélisation des peuples, Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique (15 août 1997).

⁵² Cf. CONCILE VATICAN II, Constitution dogmatique sur l'Église *Lumen Gentium*, 31.

⁵³ Précisé par *Ecclesia de Mystero*, art. 4, §1, b) : « restant ferme qu'il s'agit de *participatio in exercitio curae pastoralis*, et non pas de diriger, coordonner, modérer,

gouverner la paroisse; chose qui, selon les termes même du canon, ne revient qu'à un prêtre ». L'introduction du canon 517§2 reposait sur l'existence de lieux en Amérique Latine de pastorales paroissiales confiées avec bonheur à des communautés religieuses féminines.

⁵⁴ Cf. JEAN-PAUL II, Lettre apostolique *Novo millennio ineunte*, 46.

⁵⁵ Voir le livre AA.VV. *La messa domenicale per la santificazione del popolo cristiano*, Sienne, 2007.

⁵⁶ Son Eminence R. le Cardinal Francis Arinze, préfet de la Congrégation pour le Culte Divin et pour la Discipline des Sacrements

⁵⁷ Discours du pape Benoît XVI aux participants à l'assemblée plénière du conseil pontifical pour les laïcs. Salle des Suisses, Castelgandolfo, Vendredi 22 septembre 2006.

Eucharistie – Assemblée – Dimanche (page 55)

⁵⁸ JEAN-PAUL II, *Ecclesia de Eucharistia* n°3.

⁵⁹ Cf. JEAN-PAUL II, « incarnationis mysterium, bulle d'indiction du grand Jubilé de l'an 2000 » n°11.

⁶⁰ P. PRÉTOT, *Discerner ensemble pour répondre à des besoins nouveaux dans l'Église d'Évreux*, site du diocèse d'Évreux, février 2005.

⁶¹ P. PRÉTOT, *idem*.

⁶² CONCILE VATICAN II, *Sacrosanctum Concilium* n°6.

⁶³ L.-M. CHAUVET, *Les sacrements, parole de Dieu au risque du corps*, Editions de l'Atelier, 1997, p. 158.

⁶⁴ M. BELLET, *La chose la plus étrange*, Paris, Desclée de Brouwer, 1999, p. 189.

⁶⁵ Saint JEAN CHRYSOSTOME, *homélie sur 1 Co 27,4*, cité in CEC n°1397.

⁶⁶ JEAN-PAUL II, *homélie à Orvieto du 17 juin 1990*.

CEF, *le sens chrétien du dimanche*, §I.

La tradition juive fait remarquer que le refrain « il y eut un soir, il y eut un matin » n'est pas mentionné après la création du septième jour. Le monde entre donc dans un shabbat, un repos de Dieu qui est indéterminé. L'évangéliste Jean, en insistant sur « le huitième jour » (Jn 20,26), montre que la mort et la résurrection du Christ font entrer le temps de la Genèse dans son achèvement, le temps de Dieu (cf. CONCILE VATICAN II, *Sacrosanctum Concilium* n°106).

CONCILE VATICAN II, *Sacrosanctum Concilium* n°106.

CEF, *le sens chrétien du dimanche*, §III.

⁶⁷ cf. canon 1248.

⁶⁸ G. LAFONT, *Dieu, le temps et l'être*, Cogitatio Fidei n° 139, Paris, Cerf, p. 144.

⁶⁹ CEC n°1364.

⁷⁰ *Lumen Gentium* n°3, Concile Vatican II, Paris, Centurion, 1967.

⁷¹ J. DUPONT, « 'Ceci est mon corps', 'Ceci est mon sang' », p. 1036.

⁷² E. MAZZA, L'action eucharistique, pp. 9 et 324 ; en grec, *antitype* signifie *écho*,

rebond. cf. également *Sacrosanctum Concilium* n°47.

⁷³ Dz n°1743, Concile de Trente.

⁷⁴ E. POUSSET, « L'Eucharistie : présence réelle et transsubstantiation », *Recherches de Sciences Religieuses* LIV/7, 1966, p. 182.

⁷⁵ CEF, *Le sens chrétien du dimanche*, §III.

⁷⁶ CEC n°1368.

⁷⁷ cf. J. GÉLINEAU, *Le parcours d'une heure*.

⁷⁸ Hymne, remontant au IIe ou IIIe siècle, chanté à l'office du soir, lorsqu'on allume les cierges, pour signifier le Christ Ressuscité lumière du monde. Il s'accompagne du chant : « *Joyeuse lumière, splendeur éternelle du Père, saint et bienheureux Jésus Christ !* ».

⁷⁹ JEAN-PAUL II, *Dies Domini* n°52.

⁸⁰ C.N.P.L., *Assemblée Dominicale en Absence de Prêtre*, Paris : 1985, p. 8.

⁸¹ *Lumen Gentium* n°48.

⁸² *Cérémonial des évêques* n°187.

⁸³ *Rituel de l'ordination des prêtres*.

⁸⁴ *Rituel de l'ordination des diacres*.

⁸⁵ P. PRÉTOT, *Discerner ensemble*.

⁸⁶ « Voulez-vous conformer votre vie aux exemples du Christ dont vous prendrez sur l'autel le corps et le sang pour le distribuer aux fidèles ? », *Rituel de l'ordination des diacres*.

⁸⁷ *Code de Droit Canonique*, canon 230 §3.

⁸⁸ L.-M. CHAUVET, *La Maison-Dieu* n°215, 1998, p.38 s.

⁸⁹ *Instruction sur quelques questions concernant la collaboration des fidèles laïcs au ministère des prêtres*, 1997, Paris : Téqui, p.10 s.

⁹⁰ P. PRÉTOT, *idem*.

⁹¹ CEF, *Le sens chrétien du dimanche*, §4.

⁹² JEAN-PAUL II, *Dies Domini* n°7.

⁹³ SACR. CONG. POUR LES ÉVÊQUES, *Directoire pour le ministère pastoral des évêques* *Ecclesiae imago* (22 février 1973), n°86a : *Enchiridion Vaticanum* 4, n. 2069 cité in JEAN-PAUL II, *ibid.* n°48.

⁹⁴ JEAN-PAUL II, *ibid.* n°52.

⁹⁵ P. PRÉTOT, *idem*.

⁹⁶ Cette conception pourrait toutefois être opposée aux pratiques des origines ; cf. G. LAPOINTE, *La Maison Dieu* n°197, p.90.

⁹⁷ A. BORAS, *La Maison Dieu* n°229, p. 38.

Ce document est le résultat d'un travail d'équipe. Il ne prétend pas anticiper la réflexion du synode. Il voudrait seulement apporter quelques définitions et quelques points de comparaison, afin d'éclairer le travail de la commission préparatoire.

Mme Cécile-Anne Sibout (professeur à l'Université de Rouen) a bien voulu rédiger les pages concernant l'histoire des mentalités en Seine-Maritime. Qu'elle en soit ici vivement remerciée.

A contribué à la rédaction du présent document la commission théologique du synode composée des membres suivants :

Mgr François Kalist (évêque de Limoges), président,
abbé Benoist Andrillon (diocèse de Rouen), abbé Dominique Barnérias (diocèse de Versailles), abbé Henri Delavenne (diocèse de Rouen), M. Yves Millou (diocèse de Rouen), abbé Sébastien Savarin (diocèse de Rouen) et abbé Geoffroy de La Tousche (diocèse de Rouen).

